

REGLEMENT PARTICULIER
SUPPLEMENTARY REGULATIONS

IRC
Intercontinental
Rally Challenge
2011

RALLYE DES 10.000 VIRAGES
54^{ème} TOUR DE CORSE - E.LECLERC
DU 11 AU 14 MAI 2011



le retour du mythe
THE RETURN OF THE MYTH



New Rally. New Generation.

www.rally-irc.com





RÈGLEMENT PARTICULIER

**54^{ème} Tour de Corse - E.Leclerc
11 - 14 Mai 2011**

Organisé par

**L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE LA CORSE
ET DU TOUR DE CORSE AUTOMOBILE**



SOUS LA HAUTE AUTORITE DE :

Madame Chantal JOUANNO
MINISTRE DES SPORTS

Monsieur Simon RENUCCI
DEPUTE DE LA CORSE DU SUD, MAIRE D'AJACCIO

Monsieur Paul GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Monsieur Dominique BUCCHINI
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE, DEPUTE DE LA CORSE DU SUD

Monsieur Jean-Jacques PANUNZI
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA CORSE DU SUD

Monsieur Joseph CASTELLI
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE CORSE

Monsieur Ange SANTINI
MAIRE DE CALVI

Monsieur Antoine SINDALI
MAIRE DE CORTE

SOUS LA PRESIDENCE DE :

Monsieur Nicolas DESCHAUX
PRESIDENT DE LA FFSA

Monsieur Gilbert DINI
PRESIDENT DU COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE DE LA CORSE

Monsieur Christian LECA
PRESIDENT DE L'ASACC TOUR DE CORSE





COMITE D'HONNEUR

Monsieur **Stéphane BOUILLON**, Préfet de la Région Corse, Préfet du département de la Corse du Sud.

Monsieur **Jean-Luc NEVACHE**, Préfet du département de la Haute Corse.

Monsieur **Nicolas ALFONSI**, Sénateur de la Corse du Sud.

Colonel **Christian RODRIGUEZ**, Commandant la Légion de Gendarmerie en Corse.

Monsieur **Jacques NACER**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du Sud.

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Exécutif de Corse.

Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'Assemblée de Corse.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux de la Corse du Sud et de la Haute Corse.

Mesdames et Messieurs les Maires des Communes de la Corse du Sud et de la Haute Corse.

Monsieur **Alain APOSTOLO**, Directeur Régional et Départemental de l'Équipement.

Monsieur **Alain DABEK**, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports.

Monsieur **François MOSCONI**, Président du Conseil de Surveillance de la Compagnie Corse Méditerranée.

Monsieur **Philippe DANDRIEUX**, Président du Directoire de la Compagnie Corse Méditerranée.

Monsieur **R. De LAMBILLY**, Président de la Compagnie Méridionale de Navigation.





Ce rallye sera disputé en conformité avec le Code Sportif International (et ses annexes), le Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Régionaux de la FIA 2011 (abrégé dans ce règlement particulier sous la forme RSCRR), le Règlement Sportif National et le présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés à ce Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs numérotés et datés (publiés par l'Organisateur ou les Commissaires Sportifs).

Informations additionnelles seront publiées dans le Guide du Rallye, disponible à partir du vendredi 22 avril.

Le Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Régionaux de la FIA 2011 est disponible sur : <http://www.fia.com>

INDEX

Pages

RÈGLEMENT PARTICULIER DU 54^{ÈME} TOUR DE CORSE - E. LECLERC

| | |
|---|----|
| 1. PROGRAMME | 7 |
| 2. ORGANISATION ET DESCRIPTION..... | 9 |
| 3. ENGAGEMENTS | 11 |
| 4. ASSURANCE | 13 |
| 5. PUBLICITE ET IDENTIFICATION | 14 |
| 6. PNEUMATIQUES..... | 14 |
| 7. CARBURANT..... | 15 |
| 8. RECONNAISSANCES | 15 |
| 9. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES | 16 |
| 10.VERIFICATIONS TECHNIQUES – MARQUAGE ET PLOMBAGE..... | 16 |
| 11.DEROULEMENT DU RALLYE..... | 17 |
| 12.VOITURES DE SECURITE..... | 21 |
| 13.PRIX | 21 |
| 14.VERIFICATIONS FINALES ET RECLAMATIONS | 22 |

ANNEXES

| | |
|--|----|
| ANNEXE 1 - ITINERAIRE..... | 45 |
| ANNEXE 2 - PROGRAMME DES RECONNAISSANCES | 48 |
| ANNEXE 3 – CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS .. | 49 |
| ANNEXE 4 - NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE | 50 |
| ANNEXE 5 - SIGNALISATION DES CONTROLES | 51 |





ARTICLE 1 - PROGRAMME DU RALLYE

LUNDI 14 FEVRIER 2011

Ouverture des engagements.

VENREDI 22 AVRIL 2011

Publication du Rallye Guide.

MARDI 26 AVRIL 2011

Publication du Road Book.

SAMEDI 29 AVRIL 2011

24h00 Clôture des engagements.

MERCREDI 4 MAI 2011

Publication de la liste des engagés acceptés par l'organisateur.

DIMANCHE 8 MAI 2011

11h00 - 19h00 Distribution des autocollants pour les Reconnaissances.
Palais des Congrès d'Ajaccio.

LUNDI 9 MAI 2011

07h00 - 12h00 Distribution des autocollants pour les Reconnaissances.
Palais des Congrès d'Ajaccio.

14h00 Ouverture du Parc d'Assistance à Calvi - Concurrents IRC.
Terre plein - entrée de la ville - Calvi.

LUNDI 9, MARDI 10 et MERCREDI 11 MAI 2011

Reconnaissances - Selon le programme de l'Annexe 2.

MERCREDI 11 MAI 2011

10h00 Ouverture du Centre d'Accréditation pour les médias.
Hôtel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.

14h00 - 21h00 Vérifications administratives et distribution du matériel
(n° de course, plaques...), systèmes de suivi GPS.
Clôture de l'envoi des détails relatifs aux copilotes.
Office de Tourisme de Calvi - Port de Plaisance.

14h15 - 21h15 Vérifications techniques des voitures : sur convocation.
Port de Plaisance - Calvi.

JEUDI 12 MAI 2011

08h00 - 10h15 Vérifications techniques des voitures / Marquages et plombages
(boîtes de vitesses, différentiels et turbos) : concurrents IRC sur
convocation.
Garage Vulco - Quai Laniella - 20260 Calvi

08h30 Ouverture du Centre Média.
Hôtel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.

09h00 Mise en Parc fermé de véhicules : sur convocation.
Parc fermé de la Citadelle - Calvi.

10h00 Briefing des médecins.
Hôtel Mariana - Les Collines - 20260 Calvi.





-
- 10h30** **Première Réunion des Commissaires Sportifs.**
Hôtel Mariana - Les Collines - 20260 Calvi.
- 11h00** **Briefing des Pilotes d'hélicoptères.**
Hôtel Mariana - Les Collines - 20260 Calvi.
- 11h30** **Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ et publication de l'ordre de départ de la 1ère étape.**
Panneaux officiels d'affichage Hôtel Mariana à Calvi et Palais des Congrès d'Ajaccio.
- 12h00** **Conférence de Presse avant le Rallye.**
Hôtel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.
- 13h00** **Départ de la 1ère étape «Calvi - Calvi» - Parc fermé de la Citadelle - Calvi.**
Présentation officielle des Equipages engagés au championnat IRC.
Parc fermé de la Citadelle - Calvi.
- 18h26** **Arrivée de la 1ère étape - Parc fermé de la Citadelle - Calvi.**
- 18h45** **Conférence de Presse de fin d'étape.**
Hôtel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.
- 20h15** **Publication du classement provisoire de la 1ère étape et de l'ordre de départ de la 2ème étape.**
Panneaux officiels d'affichage Hôtel Mariana à Calvi et Palais des Congrès d'Ajaccio.

VENDREDI 13 MAI 2011

- 07h00** **Départ de la 2ème étape «Calvi - Ajaccio».**
Parc fermé de la Citadelle - Calvi.
- 20h45** **Arrivée de la 2ème étape.**
Parc fermé - Port de Commerce d'Ajaccio.
- 21h00** **Conférence de Presse de fin d'étape.**
Média Centre - Salle Prestige - Palais des Congrès d'Ajaccio.
- 22h30** **Publication du classement provisoire de la 2ème étape et de l'ordre de départ de la 3ème étape.**
Panneau officiel d'affichage - Palais des Congrès d'Ajaccio.

SAMEDI 14 MAI 2011

- 08h15** **Départ de la 3ème étape «Ajaccio - Ajaccio».**
Parc fermé - Port de Commerce d'Ajaccio.
- 21h30** **Arrivée du Rallye - Remise des Prix**
Podium - Port de Commerce d'Ajaccio.
- 22h00** **Vérifications finales - Garage Peugeot Pietri - RN 194 - 20167 Mezzavia - Ajaccio**
- 22h00** **Conférence de Presse d'après Rallye.**
Média Centre - Salle Prestige - Palais des Congrès d'Ajaccio.
- 23h30** **Publication du classement final provisoire.**
Panneau officiel d'affichage - Palais des Congrès d'Ajaccio.
- 24h00** **Classement final officiel.** Panneau officiel d'affichage - Palais des Congrès d'Ajaccio.





ARTICLE 2 - ORGANISATION ET DESCRIPTION

2.1 - TITRE POUR LEQUEL LE RALLYE COMPTE

Intercontinental Rally Challenge.

2.2 - NUMÉROS DES VISAS

N° Permis d'Organiser de la FFSA : **X** En date du : **xx/xx/2011**

N° de Permis d'Organiser du Comité Régional du Sport Automobile de la Corse : 03N2011
en date du : 16/02/2011.

2.3 - ORGANISATEUR

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile.

2.4 - ADRESSE ET COORDONNÉES

Secrétariat Permanent de l'organisation : ASACC Tour de Corse

Immeuble Le 3D - Chemin de Cacalovo.

BP 874 - 20192 Ajaccio Cedex 4.

Téléphone : +33 (0) 4 95 23 62 60 - Fax : +33 (0) 4 95 23 62 69

E-mail : tdc.asacc@orange.fr - Web : <http://www.asacc.fr>

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

2.5 - COMITÉ D'ORGANISATION

ASACC Tour de Corse :

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Président | Christian LECA |
| Président d'honneur | Pierre COLOMBANI |
| Vice-Président | Jean RASORI |
| Trésorier | Guy FIORI |
| Secrétaire Général | François PEDINIELLI |
| Secrétaire Général Adjoint | Frédéric BIGGI |
| Membres du Comité Directeur | Pierre AGERON |
| | Paul BIGGI |
| | Michel BRENNEUR |
| | Yves COLOMBANI |
| | Paul COMBETTE |
| | Antoine CRISTINI |
| | Nathalie DAURES |
| | Jean-Louis GACHINARD |
| | Jean LUISI |
| | Pierre OGGIANO |
| | Pierre PEIRETTI |
| | Alphonse POLETTI |
| | Jean Marc SCHWARTZ |
| | Albert SECCHI |
| | André VALAT |





2.6 - COMMISSAIRES SPORTIFS

| | |
|---|--|
| Président du Collège des Commissaires IRC | Hans-Cristopher MEHMEL (D) |
| Membres | Christian CALMES (MC) Robert LAGULHON (F) |
| Secrétaire | TBN |

2.7 – PRINCIPAUX OFFICIELS

| | |
|--|---|
| Directeur de Course | Gilbert GIRAUD |
| Directeurs de Course Adjoints PC Course | Etienne FORGET Gérard GHIGO Antoine CASANOVA |
| Directeurs de Course Adjoints Itinérants | Michel LAROULANDIE Jean Louis GACHINARD |
| Directeur de Course Adjoint Tricolore | Patrick BOCCHECHIAMPE |
| Assistants de la direction de course | Pierre AGERON Michel BRENNEUR |
| Délégués de la direction de course sur les ES | Noel BASTIANAGGI Christian CAÑADA Jean Claude HECTOR |
| Secrétaire de la Direction de Course | Belén MARCAGGI |
| Responsable Sécurité | Robert CIANELLI |
| Commissaires Techniques | Michel RAMU (Responsable) Michel BOISSIN Jean CAMPANA Jean Baptiste CASANOVA Philippe FABIANI Bertrand FRANCOU Thierry GARBI David HEILY Jean Gérard MUZZI Christophe OLIVIERI |
| Chargés des Relations avec les Concurrents IRC | Daniel BALDASSARI Jean Marie CONCONI Jean Marie KREMPFF Simone SCHLEIMER |
| Juges de faits | Maurice TALLON Claude COURET |
| Médecin Chef de la Course | Dr Paul COMBETTE |
| Secrétaire du Meeting | Gilbert DINI |
| Attachée de Presse Nationale | Hélène LA RIVIERE |
| Coordinateur du Parc d'Assistance | Laurent FABRE |

2.9 - TYPE DE REVÊTEMENT SUR LA TOTALITÉ DU PARCOURS : ASPHALTE

2.10 - PERMANENCE DU RALLYE

Calvi : Office de Tourisme - Port de Plaisance - Calvi.
Hôtel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.

Corte : Musée de la Corse - Rue de la Citadelle - 20 250 Corte.

Ajaccio : Palais des Congrès d'Ajaccio - Quai l'Herminier - 20 000 Ajaccio.





Panneaux officiels d'affichage : Hall d'entrée des trois sites.

Panneaux d'informations : Aux Parcs de Regroupement et Parcs fermés.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

3.1 - PROCÉDURE D'ENGAGEMENT

Toute personne souhaitant participer au 54^{ème} Tour de Corse - E. Leclerc 2011 doit retourner le formulaire d'engagement dûment complété au Secrétariat Permanent de l'organisation (voir adresse Art.2.4) avant la date limite de clôture (29 avril 2011 à 24h00 - cachet de la poste faisant foi). Si cette demande est envoyée par télécopie, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard une semaine après la clôture des engagements.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

-du montant des droits d'engagement,

- d'une autorisation délivrée par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent et du pilote,
- de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation du véhicule,
- de la photocopie de la licence du concurrent,
- des photocopies des licences de chacun des deux membres de l'équipage,
- des photocopies des permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- d'une lettre du propriétaire du véhicule autorisant le pilote à conduire le-dit véhicule pendant l'épreuve (si nécessaire),
- de la photocopie du passeport technique (pour les concurrents français),
- de la photocopie de la carte grise ou licence de circulation,

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'aux vérifications administratives.

3.2 – NOMBRE D'ENGAGEMENTS ACCEPTÉS ET CATÉGORIES

3.2.1 - Pilotes Admis :

Le nombre maximum de concurrents est fixé à **80**.

Un concurrent ayant adressé une demande d'engagement ne pourra se considérer comme engagé définitivement qu'après avoir reçu confirmation officielle et par écrit de l'organisation.

3.2.2 - Voitures Admises :

Sont admises, les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'annexe «J» du Code Sportif International FIA pour les :

a) Voitures de Production :

| Classe | Groupe |
|--------|--|
| 2 | S2000-Rally : 2.0 Atmospheric Groupe R4 |
| 3 | Voiture Groupe N au-dessus de 2000cc (actuel N4) |
| 8 | Voiture Groupe N au-dessus de 1600cc et jusqu'à 2000cc |
| 9 | Voiture Groupe N au-dessus de 1400cc et jusqu'à 1600cc R1 B (au-dessus de 1400cc et jusqu'à 1600cc) |
| 10 | Voiture Groupe N jusqu'à 1400cc R1A (jusqu'à 1400cc) |



b) Voitures de Tourisme :

| Classe | Groupe |
|--------|--|
| 5 | Voiture Groupe A au-dessus de 1600cc et jusqu'à 2000cc Super 1600 R2C (au-dessus de 1600cc et jusqu'à 2000cc) R3C (au-dessus de 1600cc et jusqu'à 2000cc) R3T (jusqu'à 1600cc / nominal) R3D (jusqu'à 2000cc / nominal) |
| 6 | Voiture Groupe A au-dessus de 1400cc et jusqu'à 1600cc R2B (au-dessus de 1400cc et jusqu'à 1600cc) kit-car au-dessus de 1400cc et jusqu'à 1600cc |
| 7 | Voiture Groupe A jusqu'à 1400cc kit-car jusqu'à 1400cc |

c) kit cars, 2 roues motrices et 1 600 : voir Art. 4.2 du RSCRR.

Les voitures S 2 000 à moteur 1.6 Turbo et 1.6 Turbo avec kit WRC ne sont pas admises en IRC.

3.3 - DROITS D'ENGAGEMENT

Avec la publicité facultative des Organisateurs :

a) Equipes engagées à l'Intercontinental Rallye Challenge (IRC)

1 voiture : 2 392 € TTC (2 000 € + 19.6% TVA)

b) Concurrents non inscrits au Championnat IRC : **1 794 € TTC (1 500 € + 19.6% TVA)**

Sans la publicité facultative des Organisateurs :

a) Equipes engagées à l'Intercontinental Rallye Challenge (IRC)

1 voiture : 4 392 € TTC (3 672 € + 19.6% TVA)

b) Concurrents non inscrits au Championnat IRC : **3 588 € TTC (3 000 € + 19.6% TVA)**

3.4 - PAIEMENT

Chèque ou virement (justificatif obligatoire) au nom de l'**ASACC Tour de Corse**

SOCIETE GENERALE

Domiciliation : Ajaccio (00251)

R.I.B: 30003 00251 00037269277 59 / IBAN : FR76 3000 3002 5100 0372 6927 759

Code Swift (BIC) : SOGEFRPP

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif du virement doit être envoyé au Secrétariat permanent de l'organisation avant la date de clôture des engagements.

3.5 - L'ENGAGEMENT COMPREND

- 1 jeu de Numéros de compétition
- 1 jeu Autocollants de publicité IRC
- 2 Autocollants «ASSISTANCE»
- 3 Cartes routières
- 2 Programmes officiels
- 1 Road Book





- 1 Autocollant «AUXILIAIRE» - 1 Rallye Guide

Le Règlement Particulier et le Rallye Guide seront téléchargeables sur le site :

<http://www.asacc.fr>

Documents supplémentaires

Plaque Assistance : 240 € TTC

Plaque Auxiliaire supplémentaire : 500 € TTC

Road Book supplémentaire : 110 € TTC

Les Road Book pourront être envoyés sur demande écrite adressée à l'organisation pour tout concurrent régulièrement engagé contre la somme de 30 € de frais d'expédition.

3.6 - REMBOURSEMENTS

Les droits d'engagement seront remboursés :

3.6.1 - Aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé.

3.6.2 - Au cas où le 54ème Tour de Corse n'aurait pas lieu.

3.6.3 - Dans tous les autres cas, les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

ARTICLE 4 - ASSURANCE

Les droits d'engagement comprennent la prime d'assurance garantissant la responsabilité civile du concurrent à l'égard des tiers. L'assurance prendra effet à l'ouverture des vérifications administratives et cessera à la fin du rallye ou dès le moment de l'abandon, de l'exclusion ou de la mise hors course.

Les conditions générales de la police stipuleront notamment que la garantie est accordée jusqu'à concurrence de six millions cent mille euros (6 100 000 €) par sinistre, en ce qui concerne les dommages corporels, jusqu'à concurrence de cinq cent mille euros (500 000 €) par sinistre en ce qui concerne les dommages matériels.

En cas d'accident, les lois du pays où se déroule l'épreuve doivent également être respectées comme suit :

-Accident matériel de la Circulation Routière : Circulaire Interministérielle N° 7094 du 17 février 1970.

-Accident mortel : Art. R.235.2 du Code de la Route, Décret N°2003-293 du 31 mars 2003.

-Obligation d'assistance aux victimes d'accident de la route : Circulaire Ministérielle INT.N°68/390 du 16 août 1968.

-Accident de la circulation dans lequel est impliqué un conducteur étranger en circulation internationale : Circulaire N° 4900 DEF/ Gend. du 29 février 1983.

En cas d'accident le concurrent ou son représentant devra en faire la déclaration par écrit au plus tard dans les trois jours à l'organisateur. En cas de dépannage, dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

Les véhicules d'assistance et/ou auxiliaires, même porteurs de plaques spécifiques délivrées par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au Rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de l'organisateur et restent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires. Il en est de même des véhicules avec lesquels les concurrents participent aux reconnaissances, même s'ils sont répertoriés par un numéro ou porteurs d'un signe distinctif du Rallye.





ARTICLE 5 – PUBLICITE ET IDENTIFICATION

5.1 - PUBLICITÉ

5.1.1 - Restrictions :

Toute propagande ou publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac/alcool ou des produits du tabac/alcool ainsi que toute distribution gratuite sont interdites (Art 2 Loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme).

5.1.2 - Publicité IRC :

la publicité IRC sera apposée sur toutes les voitures de course aux emplacements décrits ci-dessous (Voir Annexe 4) :

- sur le pare-brise : une bande de 15 cm,
- sur la partie haute de la vitre arrière : une bande de 8 cm,
- sur les rétroviseurs,
- sur le pare-chocs avant et arrière.

5.1.3 - Publicité des Organismes :

a - Publicité obligatoire : sera communiqué par un additif avant la date de clôture des engagements.

b - Publicité facultative : sera communiqué par un additif.

5.2 - NUMÉROS D'IDENTIFICATION

5.2.1 - L'organisateur fournira à tous les concurrents les numéros de course et les plaques de rallye. Les plaques et les numéros de compétition doivent figurer sur les voitures pendant toute la durée de la compétition.

5.2.2 - Le non respect de cette réglementation entraînera une pénalité de 200 Euros par infraction relevée.

5.2.3 - Les concurrents ne pourront se présenter aux vérifications techniques qu'après avoir apposé les plaques de rallye, les panneaux de compétition et la publicité obligatoire et facultative le cas échéant.

Présentation de la voiture : voir Annexe 4.

ARTICLE 6 – PNEUMATIQUES

6.1 - Pendant la durée du Rallye l'utilisation des pneumatiques, les changements, marquages et contrôles seront effectués suivant le Règlement Sportif des Championnats Régionaux des Rallyes de la FIA 2011 (Article 50 et Annexe IV).

6.2 - Un maximum de 6 pneumatiques par voiture pourra être utilisé entre deux parcs d'assistance (ou entre un parc d'assistance et une assistance pneumatiques). Ces pneumatiques seront marqués en sortie de parc d'assistance (ou d'assistance pneumatiques).

6.3 - Le changement de pneumatiques est interdit entre les parcs d'assistance excepté s'il s'agit des roues de secours embarquées dans le véhicule. Ce changement devra être effectué par le pilote et/ou le copilote.

6.4 - l'utilisation des pneumatiques sera libre entre le départ de l'étape et le premier parc d'assistance et entre le dernier parc d'assistance et la fin de l'étape.





6.5 - Pour tous les concurrents, les changements de pneumatiques seront obligatoirement effectués dans le parc d'assistance et/ou zones pneumatiques.

6.6 - Zone d'assistance pneumatiques : les mécaniciens (limité à deux par voiture de course) ne pourront effectuer que les changements de pneumatiques et l'installation de la rampe de phares avec le matériel autorisé (un cric, des chandelles, une clé pour écrous de roues, une clé dynamométrique, de l'eau pure et un tapis de sol). Toute autre intervention mécanique devra être effectuée par l'équipage avec le seul matériel transporté dans la voiture de course.

Un seul véhicule d'assistance <3.5 tonnes par voiture de course sera autorisé dans la zone d'assistance pneumatiques.

6.7 - l'utilisation d'un système anti crevaison (type ATS ou autre) est interdite.

ARTICLE 7 - CARBURANT

7.1 – COMMANDE DE CARBURANT

Il n'y aura pas de fournisseur d'essence unique imposé.

7.2 – DISTRIBUTION PENDANT LE RALLYE

Uniquement dans les zones de refueling à la sortie de chaque parc d'assistance (sauf à Calvi où le refueling sera fait dans la zone assistance de chaque concurrent) et dans les zones supplémentaires définies dans le Road Book et l'itinéraire. Ces zones sont destinées uniquement au ravitaillement en carburant qui doit être effectué par le personnel d'assistance du concurrent sous le contrôle des commissaires (voir Art 49 du RSCRR FIA 2011). Dans ces zones, toute forme d'assistance est interdite sauf, le ravitaillement en carburant de la voiture.

ARTICLE 8 – RECONNAISSANCES

8.1- PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Tout pilote ne souhaitant participer qu'aux reconnaissances devra s'inscrire et verser un droit d'inscription de 1 000 € TTC (836,13 €+ 19.6 % TVA) à l'organisateur. La réglementation des reconnaissances devra être intégralement respectée.

Le matériel nécessaire pour les reconnaissances sera à la disposition des concurrents, régulièrement engagés, le dimanche 8 mai 2011 de 11h00 à 19h00 et le lundi 9 mai de 07h00 à 12h00 au Palais des Congrès d'Ajaccio.

Il sera remis à chaque équipage un sticker "Reconnaissances" portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances (cet autocollant devra être obligatoirement apposé sur le véhicule de reconnaissance, au milieu et en haut du pare-brise) et une feuille de pointage spécifique. La présentation de cette feuille de pointage au contrôleur du départ, portant une chasuble permettant de l'identifier, est obligatoire pour pouvoir pénétrer sur le parcours de l'épreuve spéciale.

8.2 - PROGRAMME

Les reconnaissances s'effectueront le lundi 9, mardi 10 et mercredi 11 mai.

Trois passages maximum sont autorisés pour chaque concurrent dans chaque épreuve spéciale.





Lorsqu'une Epreuve Spéciale est utilisée deux fois, elle doit être considérée comme une seule du point de vue des reconnaissances.

Les concurrents pourront effectuer ces reconnaissances dans l'ordre de leur choix tout en respectant le programme détaillé dans l'Annexe 2. En aucun cas les épreuves spéciales pourront être parcourues dans le sens inverse du rallye.

Toute reconnaissance en dehors de cette période est interdite. Le départ du rallye ne sera pas autorisé à tout équipage contrevenant.

8.3 - RESTRICTIONS

Les reconnaissances, pour l'ensemble des équipages, ne pourront être effectuées qu'avec des voitures de série répondant aux spécifications définies à l'article 20 de la Réglementation des Rallyes Régionaux FIA 2011. Il est rappelé que les reconnaissances s'effectuent sur routes ouvertes à la circulation.

Etant donné qu'il s'agit de reconnaissances et non d'essais, **le Code de la Route doit être intégralement respecté**, la sécurité et les droits des autres usagers doivent être respectés en permanence, les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme exigée par la loi, aucune responsabilité ne pouvant être imputable aux organisateurs en cas d'accident.

Toute infraction constatée au Code de la Route et aux règles de reconnaissances sera transmise aux Commissaires Sportifs qui prendront toute décision pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concurrent.

ARTICLE 9 - VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

9.1 - Les Vérifications administratives se dérouleront le mercredi 11 mai de 14h00 à 21h00 à l'Office de Tourisme de Calvi - port de plaisance.

9.2 - DOCUMENTS À PRÉSENTER

- Fiche d'homologation du véhicule,
- Carte grise - Certificat d'immatriculation,
- Passeport Technique pour les concurrents français,
- Licence du concurrent,
- Licences de compétition des deux membres de l'équipage (licence internationale),
- Permis de conduire des deux membres de l'équipage,
- Autorisation du propriétaire pour l'utilisation de la voiture (si nécessaire),
- Lettres d'autorisation de l'ASN du concurrent et des deux membres de l'équipage,
- Photo du pilote et du copilote (si elles n'ont pas été fournies lors de l'engagement).

Tous les concurrents doivent avoir terminé les vérifications administratives avant de présenter leur véhicule aux vérifications techniques.

ARTICLE 10 - VERIFICATIONS TECHNIQUES MARQUAGE ET PLOMBAGE

10.1 - Les vérifications techniques se dérouleront le mercredi 11 mai de 14h15 à 21h15 sur le port de plaisance de Calvi, sur convocation.





10.2 - Les marquages et plombages seront effectués le jeudi 12 mai de 08h00 à 10h15 au Garage Vulco - Quai Laniella - 20 260 Calvi, sur convocation.

En application de l'Art 51.3 du RSCRR (transmissions), les concurrents prioritaires FIA et les engagés au Championnat IRC, à la discrétion du directeur de course, auront leurs pièces limitées et donc marquées.

10.3 - Les voitures devront être présentées aux vérifications techniques avec les plaques de Rallye, les numéros de compétition, la publicité IRC, la publicité facultative, apposés (voir annexe 4). Les voitures ne se conformant pas à cette obligation ne seront pas vérifiées. Le poids de la voiture ne devra jamais être inférieur au minimum réglementaire (avec ou sans camera embarquée).

10.4 - Les vérifications de HANS, des casques, des combinaisons et des sous-vêtements ignifugés auront lieu pendant les vérifications techniques.

10.5 - Tous les concurrents doivent installer le système de suivi pour la sécurité avant de se présenter aux vérifications techniques (voir les instructions de montage dans le Rallye Guide). Le fonctionnement et l'installation de ce système seront contrôlés lors des vérifications.

10.6 - Un triangle et deux gilets rétro-réfléchissants sont obligatoires à bord de la voiture de course.

ARTICLE 11 - DEROULEMENT DU RALLYE

11.1 CÉRÉMONIE DE DÉPART

La Cérémonie de départ du 54^{ème} Tour de Corse - E. Leclerc se déroulera le jeudi 12 mai 2011 sur la Place du Memorial de la Citadelle - Calvi à la sortie du Parc fermé. Les concurrents passeront sur le Podium pendant le déroulement du premier secteur de liaison.

Pour la 1ère étape : les concurrents partiront dans l'ordre des numéros, toutes les minutes, sauf les 10 premiers équipages qui partiront toutes les deux minutes.

Pour la 2ème et 3ème étape : les 10 premiers équipages partiront dans l'ordre inverse du classement, toutes les deux minutes. Tous les autres concurrents partiront dans l'ordre du classement, toutes les minutes.

Toutefois d'éventuelles modifications à la discrétion du directeur de course en accord avec le promoteur de l'IRC seront indiquées par un additif.

11.2 ÉCHANGE DES CARNETS DE CONTRÔLE PENDANT LE RALLYE

Les carnets de contrôle seront donnés au CH 0, CH 2D et CH 8D et échangés en fin de section aux CH suivants : CH 1A, CH 5A, CH 7A, CH 10A et CH 12A.

11.3 SYSTÈME DE DÉPART DES ÉPREUVES SPÉCIALES

Par système de compte à rebours électronique synchronisé à système de feu de départ. Ce système, effectuant le compte à rebours par seconde est clairement visible par l'équipage depuis sa position de départ.

L'horloge de départ affiche l'heure du jour sous la forme analogique.

Le disque est rouge entre les départs et devient jaune 5 secondes avant l'heure idéale de départ.





Les 5 dernières secondes sont accompagnées d'un "Beep" avec un "Beep" plus aigu lors du top départ.

Ce système sera couplé électroniquement à un dispositif de détection de ligne de départ qui est à 40 cm de la ligne de départ et qui enregistre toute situation dans laquelle une voiture quitte la ligne de départ avant le signal correct.

11.3.1 - HEURE OFFICIELLE PENDANT TOUTE LA DURÉE DU RALLYE : Horloge Parlante Française.
Téléphone : 36.99

11.4 POINTAGE EN AVANCE À LA FIN D'UNE ÉTAPE

Le pointage en avance est autorisé aux CH 2C, CH 8C et CH 14C.

11.5 IDENTIFICATION DES OFFICIELS

| | |
|--|--|
| Directeur de Course ES : | Chasuble rouge - lettres noires. |
| Chefs de Poste : | Chasuble orange – lettres noires - barrée. |
| Commissaires : | Chasuble orange – lettres noires. |
| Commissaires Techniques : | Chasuble noire - lettres blanches. |
| Point radio intermédiaire : | Chasuble jaune – logo point radio en bleue/noir. |
| Médecins : | Chasuble blanche - lettres rouges. |
| Chargés des Relations avec les Concurrents : | Chasuble rouge – lettres blanches. |
| Média : | Chasuble verte - lettres bleues. |

11.6 SIGNALISATION ET BALISAGE

Des postes de commissaires de route seront répartis sur le parcours afin de :

- Faire respecter les emplacements interdits aux spectateurs à l'aide de panneaux, barrières ou cordages, sifflets et haut parleurs.
- Avertir les équipages dans la mesure du possible, au moyen de drapeaux jaunes, de toute obstruction sur le parcours de l'épreuve spéciale.
- Un drapeau jaune devra être disponible à chacun des points radio de l'épreuve spéciale (situés à des intervalles d'environ 5 km).

Si l'utilisation des drapeaux jaunes s'avère nécessaire, la procédure suivante sera adoptée :

- Le drapeau jaune sera présenté aux équipages uniquement sur instruction du directeur de course. Les drapeaux ne pourront être déployés que par un commissaire de route portant une veste jaune facilement identifiable sur laquelle sera inscrit le symbole du point radio. Le temps du déploiement du drapeau sera enregistré et notifié aux commissaires sportifs par le directeur de course.

- **Lorsqu'un pilote passe devant un drapeau jaune déployé, il doit immédiatement ralentir** et suivre les instructions des commissaires de route ou des pilotes des voitures de sécurité qu'il rencontre. Les drapeaux seront déployés à tous les points radio précédant l'incident. Tout non respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les commissaires sportifs.

- Tout concurrent ayant reçu le drapeau jaune se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale conforme à la procédure décrite à l'Article 33 de la RSCRR FIA 2011.

- Aucun drapeau autre que le drapeau jaune ne pourra être déployé sur une épreuve spéciale.





11.7 PARC D'ASSISTANCE

Il y aura 3 Parcs d'Assistance : (points GPS voir Road Book)

CALVI : Terre plein entrée de la ville.

Ouverture : lundi 9 mai à 14h00

Fermeture : vendredi 13 mai à 11h00

CORTE : Aéroport.

Ouverture : vendredi 13 mai à 07h00

Fermeture : vendredi 13 mai à 22h00

AJACCIO : Port de commerce.

Ouverture : vendredi 13 mai à 12h00

Fermeture : dimanche 15 mai 01h00

L'assistance devra être effectuée dans les parcs d'assistance. **L'assistance en dehors de ces parcs est interdite.**

Conforme au RSCRR FIA 2011 (Art : 40, 41, 42).

Dans le parc ne seront autorisés que deux véhicules d'assistance et un véhicule auxiliaire maximum par concurrent. **Ils devront être obligatoirement porteurs des adhésifs «ASSISTANCE» ou «AUXILIAIRE».** Ces véhicules devront être impérativement stationnés dans la surface allouée à chaque concurrent. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par une amende de 1.500 €.

Les équipages ayant une assistance commune devront le signaler lors de l'inscription.

Surfaces allouées dans les Parcs d'Assistance

Concurrents régulièrement engagés à l'IRC :

150 m² pour une voiture engagée.

50 m² par voiture supplémentaire.

200 m² supplémentaires par Constructeur IRC engagé.

Autres concurrents : 88 m² par voiture engagée.

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devra en faire obligatoirement la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé au tarif de 10 €HT le m² (11.96 €TTC).

Propreté de votre stand et Sécurité

Vous êtes responsable du comportement de vos équipes d'assistance. Dans le Parc d'Assistance il est **obligatoire** de :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3 m x 5 m minimum).

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €

- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance.





La vidange des eaux usées, le lavage des véhicules et le piquetage au sol sont interdits sur le Parc d'Assistance.

Le Comité d'Organisation vous remercie d'avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

Vitesse dans le parc d'assistance

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

11.8 ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué dans le Rallye Guide et sur les Carnets de Bord.

Au moment du passage de la voiture balai, les concurrents doivent préciser à cette voiture s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage.

Toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

11.9 DEPANNAGE

Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le 2ème passage de cette ES et de la voiture balai et à la discrétion du Directeur de Course.

IMPORTANT : En cas de dépannage dans une épreuve spéciale ou sur le parcours de liaison, les frais resteront à la charge exclusive du concurrent, même si un prestataire de l'organisation effectue celui-ci.

11.10 FIN DU RALLYE / PARC FERMÉ FINAL

La fin du rallye est au CH 14C.

Après leur passage sur le podium, les voitures des concurrents devront être immédiatement conduites au parc fermé final, à l'exception de celles convoquées aux vérifications techniques qui devront d'abord se rendre à ces vérifications. Une contremarque sera remise à chaque concurrent à l'entrée du Parc Fermé.

11.11 SORTIE DES VOITURES DU PARC FERMÉ FINAL

Les voitures ne pourront ressortir du Parc Fermé que lorsqu'il aura été déclaré «ouvert» après publication du classement final, et sur présentation de la contremarque remise à l'entrée.

Une heure après la publication du classement final, le Parc Fermé sera réouvert au public et l'organisateur ne sera plus responsable des voitures.

11.12 INFRACTIONS DE CIRCULATION

Le Directeur de Course appliquera des pénalités dans les cas d'une infraction concernant





l'excès de vitesse après le départ du rallye comme suit :

- **1ère Infraction** : une pénalité en espèces de 160 €
- **2ème Infraction** : une pénalité en temps de 5 mn.
- **3ème Infraction** : **exclusion.**

La pénalité est appliquée suivant la réglementation, celle-ci n'exclue pas les procès verbaux dressés par les autorités compétentes.

Des pénalités additionnelles pourront être appliquées par les Commissaires Sportifs si l'infraction est jugée trop importante.

ARTICLE 12 - VOITURES DE SECURITE

Une voiture ouvreuse est autorisée par voiture engagée suivant la liste donnée par le promoteur du Championnat IRC. Ils devront s'acquitter d'un droit de 300 € TTC.

Les renseignements relatifs aux véhicules et équipages des voitures de sécurité devront être fournis à l'organisateur pendant les vérifications administratives aux moyens du formulaire prévu à cet effet qui figurera en Annexe du Rallye Guide.

La vitesse maximum autorisée dans les épreuves spéciales est de 80 km/h, sauf si la signalisation indique une vitesse inférieure. Dans les agglomérations et villages la vitesse est limitée à 50 km/h sauf si la signalisation indique une vitesse inférieure.

En outre, il est interdit de circuler en sens contraire du rallye dans les épreuves spéciales.

ARTICLE 13 - PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 14 mai 2011 sur le podium d'arrivée – Port de commerce d'Ajaccio à partir de 21h30.

Les prix en espèces seront expédiés aux lauréats par courrier à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

CLASSEMENT GÉNÉRAL SCRATCH :

- 1er Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 3 000 €
- 2e Coupe du Conseil Général de la Haute Corse : 2 000 €
- 3e Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud : 1 000 €

1er Constructeur : Coupe de l'ASACC Tour de Corse.

CLASSEMENT 2 ROUES MOTRICES :

- 1er Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 1 500 €
- 2e Coupe du Conseil Général de la Haute Corse : 1 000 €
- 3e Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud : 500 €

CLASSEMENT PRODUCTION (N4 - R4) :

- 1er Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 1 500 €
- 2e Coupe du Conseil Général de la Haute Corse : 1 000 €
- 3e Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud : 500 €

Tous les équipages classés recevront un trophée souvenir.





ARTICLE 14 - VERIFICATIONS FINALES/RECLAMATIONS

14.1 - VERIFICATIONS FINALES

Les voitures convoquées, par décision du Collège de Commissaires Sportifs, aux vérifications techniques finales seront escortées par l'organisation du Port de commerce d'Ajaccio jusqu'au Garage Peugeot Pietri - RN 194 - 20167 - Mezzavia - Ajaccio, le samedi 14 mai 2011 à 22h00.

14.2 - DROITS DE RÉCLAMATION

Le droit de réclamation n'appartient qu'aux concurrents. Seul le concurrent ou son mandataire porteur d'un pouvoir écrit pourra déposer une réclamation.

Les réclamations devront être faites par écrit et remises au Directeur de Course, ou à un Directeur de Course adjoint, ou à défaut à un Commissaire Sportif de la compétition. Elles devront être accompagnées d'une caution de 690 € sous forme de chèque libellé à l'ordre de l'Asacc Tour de Corse. Cette somme ne sera remboursée que si le bien-fondé de la réclamation a été reconnu.

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties du véhicule, le réclamant devra en outre verser un dépôt de garantie qui sera déterminé par les Commissaires Sportifs.

Les frais occasionnés par les travaux et par le transport du véhicule seront à la charge du réclamant si la réclamation n'est pas justifiée, et à la charge du concurrent visé par la réclamation dans le cas contraire.

Si la réclamation n'est pas justifiée, et si les frais occasionnés par la réclamation (vérification, transport, etc.) sont supérieurs au dépôt de garantie, la différence sera à la charge du réclamant. Par contre, s'ils sont inférieurs, la différence lui sera restituée.

14.3 - DROITS D'APPEL

Montant du droit d'appel national (FFSA) : 3 300 €

Montant du droit d'appel international (FIA) : 6 000 €





SUPPLEMENTARY REGULATIONS

**54th Tour de Corse - E. Leclerc
May 11 - 14 2011**

Organised by the

**ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE LA
CORSE
ET DU TOUR DE CORSE AUTOMOBILE**





UNDER THE HIGHT AUTHORITY OF :

Madame Chantal JOUANNO
THE FRENCH MINISTER FOR SPORTS

Monsieur Simon RENUCCI
DEPUTY SOUTHERN CORSICA, MAYOR OF AJACCIO

Monsieur Paul GIACOBBI
PRESIDENT OF THE CORSICAN EXECUTIVE COUNCIL

Monsieur Dominique BUCCHINI
PRESIDENT OF THE CORSICAN ASSEMBLY, DEPUTY SOUTHERN CORSICA

Monsieur Jean-Jacques PANUNZI
PRESIDENT OF THE SOUTHERN CORSICAN GENERAL COUNCIL

Monsieur Joseph CASTELLI
PRESIDENT OF THE NORTHERN CORSICAN GENERAL COUNCIL

Monsieur Ange SANTINI
MAYOR OF CALVI

Monsieur Antoine SINDALI
MAYOR OF CORTE

UNDER THE PRESIDENCY OF :

Monsieur Nicolas DESCHAUX
FFSA PRESIDENT

Monsieur Gilbert DINI
PRESIDENT OF THE REGIONAL CORSICAN COMITEE OF AUTOMOBILE
SPORT

Monsieur Christian LECA
ASACC TOUR DE CORSE PRESIDENT





HONORARY COMMITTEE

Monsieur **Stéphane BOUILLON**, Corsican Prefect , Prefect of Southern Corsica.

Monsieur **Jean-Luc NEVACHE**, Prefect of Northern Corsica.

Monsieur **Nicolas ALFONSI**, Senator of Southern Corsica.

Colonel **Christian RODRIGUEZ**, Major of the Corsican Corps of Gendarmes.

Monsieur **Jacques NACER**, President of the Chamber of Commerce and Industry of Ajaccio and southern Corsica.

Mr and Mrs the Memberships of the Executif Council of Corsica.

Mr and Mrs the Councillors of the Corsican Assembly.

Mr and Mrs the Departmental Councillors of the Departmental Council of Southern and Northern Corsica.

Mr and Mrs the Mayors of the villages of Southern and Northern Corsica.

Monsieur **Alain APOSTOLO**, Regional and Departmental Director of the Equipment.

Monsieur **Alain DABEK**, Regional Manager of Youth and Sports.

Monsieur **François MOSCONI**, Chairmant of the Supervisory Board of the Company Corse Méditerranée.

Monsieur **Philippe DANDRIEUX**, Chairman of the Board of Directors of the Company Corse Méditerranée.

Monsieur **R. De LAMBILLY**, Chairman of the Company Méridionale de Navigation.





This rally will be run in compliance with the FIA International Sporting Code and its appendices, the 2011 FIA Regional Rally Championships Sporting Regulations, the National Sporting Regulations which comply with the FIA regulations and these Supplementary Regulations (and its appendices).

Modifications, amendments and/or changes to these Supplementary Regulations will be announced only by numbered and dated Bulletins (issued by the organiser or the Stewards).

Additional information will be published in the Rally Guide, issued on April 22nd 2011.

The 2011 FIA Regional Rally Championships Sporting Regulations can be found at the official FIA Site <http://www.fia.com>

Abbreviations in the text : RRCSR (FIA Regional Rally Championships Sporting Regulations)

CONTENTS

Pages

SUPPLEMENTARY REGULATIONS 54TH TOUR DE CORSE - IRC

| | |
|---|----|
| 1. PROGRAMME | 29 |
| 2. ORGANISATION AND DESCRIPTION | 31 |
| 3. ENTRIES | 33 |
| 4. INSURANCE | 35 |
| 5. ADVERTISING AND IDENTIFICATION | 36 |
| 6. TYRES | 36 |
| 7. FUEL | 37 |
| 8. RECONNAISSANCE | 37 |
| 9. ADMINISTRATIVE CHECKS | 38 |
| 10. SCRUTINEERING – MARKING AND SEALING | 38 |
| 11. FEATURES OF THE RALLY | 39 |
| 12. SAFETY CARS | 42 |
| 13. PRIZES | 43 |
| 14. FINAL CHECKS AND PROTESTS | 43 |

APPENDIX

| | |
|--|----|
| APPENDIX 1 - ITINERARY | 45 |
| APPENDIX 2 - RECONNAISSANCE SCHEDULE | 48 |
| APPENDIX 3 - COMPETITORS' RELATIONS OFFICERS | 49 |
| APPENDIX 4 – COMPETITION NUMBERS AND ADVERTISING | 50 |
| APPENDIX 5 – CONTROL SIGNS | 51 |





ARTICLE 1 - PROGRAMME OF THE RALLY

MONDAY FEBRUARY 14, 2011

Opening date for entries.

FRIDAY APRIL 22, 2011

Date of issuing the Rally Guide.

TUESDAY APRIL 26, 2011

Date of issuing the Road Book.

SATURDAY APRIL 29, 2011

24:00 Closing date for entries.

WEDNESDAY MAY 4, 2011

Publication of the list of entries accepted by the organiser.

SUNDAY MAY 8, 2011

11:00 - 19:00 Collection of reconnaissance packs.
Palais des Congrès - Ajaccio.

MONDAY MAY 9, 2011

07:00 - 12:00 Collection of reconnaissance packs.
Palais des Congrès - Ajaccio.

14:00 Opening of the Service Park at Calvi - IRC Competitors.
Median at the entrance of the city of Calvi.

MONDAY 9, TUESDAY 10 AND WEDNESDAY 11, 2011

Reconnaissance - see details Appendix 2.

WEDNESDAY MAY 11, 2011

10:00 Opening of Media Accreditation desk
Hôtel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.

14:00 - 21:00 Administrative checks, collection of packs
(car numbers, plates...), safety tracking system (GPS).
Closing date for co-driver details.
Calvi Tourist Office - Marina of Calvi.

14:15 - 21:15 Technical Scrutineering : by notification.
Marina of Calvi.

THURSDAY MAY 12, 2011

08:00 - 10:15 Technical Scrutineering / Marking and sealing (gear boxer,
differentials and turbos) : IRC competitors by notification.
Garage Vulco - Quai Laniella - 20260 Calvi.

08:30 Opening of the Media Centre.
Hotel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.

09:00 Cars into the Parc Fermé : by notification.
Parc Fermé - Citadelle of Calvi.

10:00 Doctor's Briefing.
Hotel Mariana - Les Collines - 20260 Calvi.





-
- 10:30** **First Stewards' meeting.**
Hotel Mariana - Les Collines - 20260 Calvi.
- 11:00** **Helicopter Pilots' briefing.**
Hotel Mariana - Les Collines - 20260 Calvi.
- 11:30** **Publication of the list of crews authorised to start and starting order list for leg 1.**
Official notice boards Hotel Mariana - Calvi and Palais des Congrès of Ajaccio.
- 12:00** **Pre-event Press Conference**
Hotel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.
- 13:00** **Start of leg 1 «Calvi - Calvi» - Parc fermé Citadelle - Calvi.**
Official IRC drivers introduction - Parc fermé Citadelle - Calvi.
- 18:26** **Arrival of leg 1 - Parc fermé Citadelle - Calvi.**
- 18:45** **Press Conference at the end of leg 1.**
Hotel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.
- 20:15** **Publication of leg 1 provisional classification and starting order list for leg 2.**
Official notice boards Hotel Mariana - Calvi and Palais des Congrès of Ajaccio.

FRIDAY MAY 13, 2011

- 07:00** **Start of leg 2 «Calvi - Ajaccio» - Parc fermé Citadelle - Calvi.**
- 20:45** **Arrival of leg 2 - Parc fermé - Port of Ajaccio.**
- 21:00** **Press Conference at the end of leg 2.**
Media Centre - Salle Prestige - Palais des Congrès of Ajaccio.
- 22:30** **Publication of leg 2 provisional classification and starting order list for leg 3.**
Official notice board - Palais des Congrès of Ajaccio.

SATURDAY MAY 14 2011

- 08:15** **Start of leg 3 «Ajaccio - Ajaccio» - Parc fermé - Port of Ajaccio.**
- 21:30** **Rally finish - Prize giving - Podium - Port of Ajaccio.**
- 22:00** **Final scrutineering - Garage Peugeot Pietri - RN 194 - 20167 Mezzavia - Ajaccio.**
- 22:00** **Press conference at the end of the Rally.**
Media Centre - Salle Prestige - Palais des Congrès of Ajaccio.
- 23:30** **Publication of provisional final classification.**
Official notice board - Palais des Congrès of Ajaccio.
- 24:00** **Publication of final official classification.**
Official notice board - Palais des Congrès of Ajaccio.





ARTICLE 2 - ORGANISATION AND DESCRIPTION

2.1 - TITLES FOR WHICH THE RALLY COUNTS

Intercontinental Rally Challenge.

2.2 - VISA NUMBERS

FFSA Visa N°: X issued on : xx/xx/2011
Regional Corsican Committee of Automobile Sport Visa N°: 03N2011 issued on 16/02/2011.

2.3 - ORGANISER'S NAME

Association Sportive de l'Automobile Club de la Corse et du Tour de Corse Automobile.

2.4 - ADDRESS AND CONTACT DETAILS

Permanent Secretariat of the Organisation : ASACC Tour de Corse

Immeuble Le 3D - Chemin de Cacalovo.
BP 874 - 20192 Ajaccio Cedex 4.
Telephone : +33 (0) 4 95 23 62 60 - Fax : +33 (0) 4 95 23 62 69
E-mail : tdc.asacc@orange.fr - Web : <http://www.asacc.fr>

Opening hours : Monday to Friday : 09:00 to 12:00 /14:00 to 18:00

2.5 - ORGANISING COMMITTEE

ASACC Tour de Corse :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| President | Christian LECA |
| President of Honour | Pierre COLOMBANI |
| Vice President | Jean RASORI |
| Treasurer | Guy FIORI |
| General Secretary | François PEDINIELLI |
| Deputy General Secretary | Frédéric BIGGI |
| Members of the Management Committee | Pierre AGERON |
| | Paul BIGGI |
| | Michel BRENNEUR |
| | Yves COLOMBANI |
| | Paul COMBETTE |
| | Antoine CRISTINI |
| | Nathalie DAURES |
| | Jean-Louis GACHINARD |
| | Jean LUISI |
| | Pierre OGGIANO |
| | Pierre PEIRETTI |
| | Alphonse POLETTI |
| | Jean Marc SCHWARTZ |
| | Albert SECCHI |
| | André VALAT |





2.6 - STEWARDS OF THE MEETING

| | |
|---------------------------|--|
| President of the Stewards | Hans-Cristopher MEHMEL (D) |
| Members | Christian CALMES (MC) Robert LAGULHON (F) |
| Secretary of the Stewards | TBN |

2.8 – SENIOR OFFICIALS

| | |
|---|---|
| Clerk of the Course | Gilbert GIRAUD |
| Clerk of the Course Delegates at HQ | Etienne FORGET Antoine CASANOVA Gérard GHIGO |
| Roving Deputies Clerk of the Course | Michel LAROULANDIE Jean Louis GACHINARD |
| Deputy Clerk of the Course Tricolore | Patrick BOCHECHIAMPE |
| Clerk of the Course Assistants | Pierre AGERON Michel BRENNEUR |
| Special Stages Race Direction Delegates | Noel BASTIANAGGI Christian CANADA Jean Claude HECTOR |
| Secretary of the Race Direction | Belén MARCAGGI |
| Chief Safety Officer | Robert CIANELLI |
| Technical Scrutineers | Michel RAMU (Responsable) Michel BOISSIN Jean CAMPANA Jean Baptiste CASANOVA Philippe FABIANI Bertrand FRANCOU Thierry GARBI David HEILY Jean Gérard MUZZI Christophe OLIVIERI |
| IRC Competitor's Relations Officers | Daniel BALDASSARI Jean Marie CONCONI Jean Marie KREMPFF Simone SCHLEIMER |
| Judges of facts | Maurice TALLON Claude COURET |
| Chief Medical Officer | Dr Paul COMBETTE |
| Secretary of the meeting | Gilbert DINI |
| National Press Officer | Hélène LA RIVIERE |
| Service Park Coordinator | Laurent FABRE |

2.9 - ROAD SURFACE : ASPHALT

2.10 - LOCATION OF RALLY HQ

Calvi : Tourist office - Marina of Calvi / Hotel Regina - Av Santa Maria - 20260 Calvi.

Corte : Museum of Corsica - Rue de la Citadelle - 20 250 Corte.

Ajaccio : Palais des Congrès of Ajaccio - Quai l'Herminier - 20 000 Ajaccio.





Official Notice Boards : Entrance Hall of these places.

Information Boards : Regrouping Parcs and Parcs fermés.

ARTICLE 3 - ENTRIES

3.1 - ENTRY PROCEDURE

Anybody wishing to take part in the 54th Tour de Corse - E. Leclerc 2011 must send the official entry form duly completed to the Permanent Secretariat of the Organisation (contact details in Art. 2.4) before the closing of entries (April 29, 2011 at 24:00 - according to postage stamp). If the entry form is sent by fax, the original must reach the organiser no later than one week after the closing date for entries.

Entry applications will only be accepted with :

-the total amount of the entry fees,

- an authorisation issued by the competitor's and Pilot's National Sporting Authority,
- a photocopy of the first page of the homologation book for the car,
- a photocopy of the entrant's licence,
- photocopies of competition licences of crew members,
- photocopies of driver licences of crew members,
- a letter of agreement from the owner for the use of his car in the event (if applicable),
- photocopies of technical passport (for French competitors),
- photocopies of registration book.

Details concerning the co-driver may be completed until administrative checks.

3.2 – NUMBER OF ENTRANTS AND ACCEPTED CLASSES

3.2.1 - Number of entrants accepted :

The maximum number of entrants is **80**.

An entrant will only be considered as definitively accepted to take part in the rally, once he/she has received an official confirmation from the organiser by writing.

3.2.2 - Eligible cars :

Eligible vehicles are those which are homologated, at the date of scrutineering, according to the prescriptions of Appendix «J» of the International Sporting Code for :

a) Production cars :

| Classes | Groups |
|---------|--|
| 2 | S2000-Rally : 2.0 Atmospheric Group R4 |
| 3 | Group N Car over 2000cc (current N4) |
| 8 | Groupe N Car over 1600cc and up to 2000cc |
| 9 | Groupe N Car over 1400cc and up to 1600cc R1 B (over 1400cc and up to 1600cc) |
| 10 | Groupe N Car up to 1400cc R1A (up to 1400cc) |



b) Touring Cars :

| Classes | Groups |
|---------|---|
| 5 | Groupe A car over 1600cc and up to 2000cc Super 1600 R2C (over 1600cc and up to 2000cc) R3C (over 1600cc and up to 2000cc) R3T (up to 1600cc / nominal) R3D (up to 2000cc / nominal) |
| 6 | Groupe A Car over 1400cc and up to 1600cc R2B (over 1400cc and up to 1600cc) kit-car over 1400cc and up to 1600cc |
| 7 | Groupe A Car up to 1400cc kit-car up to 1400cc |

c) Kit cars, two wheel-drive cars and 1 600 : see Art. 4.2 of the RRCSR.

The S 2 000 cars with 1.6 Turbo engine and 1.6 Turbo with WRC kit will not be admitted in IRC.

3.3 - ENTRY FEES

With Organiser's Optional Advertising :

- a) Registered teams to participate in the IRC : **1 car : 2 392 €TTC (2 000 €+ 19.6% TVA)**
- b) Competitors not registered in the IRC : **1 794 €TTC (1 500 €+ 19.6% TVA)**

Without Organiser's Optional Advertising :

- a) Registered teams to participate in the IRC : **1 car : 4 392 €TTC (3 672 €+ 19.6% TVA)**
- b) Competitors not registered in the IRC : **3 588 €TTC (3 000 €+ 19.6% TVA)**

3.4 - PAYMENT

Cheques or swift Bank Transfer (receipt compulsory) to : **ASACC Tour de Corse**

SOCIETE GENERALE

Domiciliation : Ajaccio (00251)

R.I.B: 30003 00251 00037269277 59 / IBAN : FR76 3000 3002 5100 0372 6927 759

Code Swift (BIC) : SOGEFRPP

Any bank charges incurred by a swift transfer must be charged to the sender's account.

When paying by a swift bank transfer you must provide details of your payment by fax to the Permanent Secretariat of the organisation prior to the close of entries.

3.5 - ENTRY PACKAGES FOR COMPETITORS

- 1 set of competition numbers
- 1 set IRC advertising stickers
- 2 Service stickers «ASSISTANCE»
- 3 maps
- 2 Official Programmes
- 1 Road Book





- 1 Auxiliary sticker «AUXILIAIRE» - 1 Rally Guide

Supplementary Regulations and Rally Guide will be downloadable on the website :
<http://www.asacc.fr>

Additional documents

Additional Service Plate : 240 € TTC

Additional Auxiliary plate : 500 € TTC

Additional Road book : 110 € TTC

Road books may be mailed to entered crews upon receipt of a written request to the organisers with a 30 € mailing fee.

3.6 - REFUNDS

Entry fees will be refunded in full :

3.6.1 - To entrants whose entry has not been accepted.

3.6.2 - In case the 54th Tour de Corse - E. Leclerc does not take place.

3.6.3 - In all other cases, entry fees will not be refunded.

ARTICLE 4 - INSURANCE

Entry fees include the insurance premium which guarantees competitors' cover for liability to third parties as defined below :

In accordance with the general prescriptions governing sporting events and competitions on the public road in France, the organizing committee will take out an accident insurance policy with a company recognised by the Government.

The general conditions of this policy will notably stipulate that the guarantee will grant up to six millions one hundred thousand euros (€ 6.100.000) per accident involving bodily injury, and up to five hundred thousand Euros (€500.000) per accident involving damage to private property.

The insurance will become effective from the start of the administrative checks and will continue for the duration of the rally.

In case of an accident, the laws of the country where the rally takes place must be respected as follows :

- **Material damage in road accident** : Interministerial Circular No. 7094 of February 17, 1970.

- **Fatal accident** : Art. R.235.2 Code of the Road, Decree No. 2003-293 of March 31, 2003.

- **Obligation to assist victims of road accident** : Ministerial Circular INT.N ° 68/390 of August 16, 1968.

- **Traffic Accident involving a foreign driver in international traffic** : Circular No. 4900 DEF/Gend. du February 29, 1983.

In case of an accident, competitors or their representative must report the incident in writing to the Organiser within three days at the latest. In case a recovery service is used either in a special stage or on a road section, expenses will be incurred by the competitor.

In case of the withdraw or exclusion of a competitor during the rally, the guarantee will cease automatically at the moment of the withdraw or exclusion, unless the withdraw or exclusion occur during a special stage, in which case the guarantee will cease at the end of that stage.





Even though they may display an “Assistance”, “Auxiliaire” or any other sticker displayed by the organiser, service or safety crews vehicles cannot in any case be considered as officially taking part to the rally. They are not covered by the insurance policy of the organiser and remain the sole responsibility of their owners. This also applies to vehicles used by competitors for reconnaissance purposes, even if they are registered and numbered or bear identification associating them with the rally.

ARTICLE 5 - ADVERTISING AND IDENTIFICATION

5.1 - ADVERTISING

5.1.1 - Restrictions :

Any propaganda or advertising, direct or indirect, for tobacco/alcohol or for products related to tobacco/alcohol, as well as any free distribution of samples, is strictly forbidden. (Art 2 Law n° 91-32 of January 10th 1991, relating to the fight against smoking and alcoholism).

5.1.2 - IRC advertising :

IRC advertising will be affixed on all cars on the following spaces as described below (See Appendix 4):

- on the front windscreen (15 cm stripe),
- on the rear windscreen (8 cm stripe),
- on the two side mirrors,
- on both rear and front bumpers.

5.1.3 - Organiser's advertising :

- a - Compulsory advertising : will be communicated by a bulletin before closing date for entries.
- b - Optional advertising : will be communicated by a bulletin.

5.2 - IDENTIFICATION NUMBERS

5.2.1 - The organiser will provide all competitors with the competition numbers and rally plates. These numbers and plates must be affixed on the car during the whole rally.

5.2.2 - Failure to comply with any regulations concerning identification numbers will result in a cash penalty of €200 for each infringement.

5.2.3 - Cars must be presented to the scrutineering with the rally plates, competition numbers and compulsory and optional (if applicable) advertising affixed.

Presentation of the car : see Appendix 4.

ARTICLE 6 - TYRES

6.1 - During the running of the rally, the use of tyres, their replacement, marking and checking will be in accordance with the FIA RRCSR (Art. 50 et Appendix IV).

6.2 - A maximum of 6 tyres will be allowed per vehicle between two service parks (or between a service park and tyres service). These tyres will be marked at service parks exit (or tyres service).

6.3 - It is forbidden to change tyres between service parks unless there are spare tyres on board. This change has to be done by the driver and/or co-driver.





6.4 - Tyres are free between the start of the leg and the first service park and between the last service park and the arrival of the leg.

6.5 - For all competitors, tyre changes may only be carried out at service parks and/or tyre service.

6.6 - Tyre service zone : mechanics (maximum two per racing car) will only be able to change tyres and fit the extra lights with the authorised material (jacks, chassis stands, wheel nut spanners, torque wrench, plain water and ground sheets). All other mechanical intervention must only be done by the crew with the sole on-board material.

One service vehicle <3.5 tonnes per racing car will be allowed in the tyre service zone.

6.7 - The use of an anti puncture (ATS or other type) is prohibited.

ARTICLE 7 - FUEL

7.1 - ORDER PROCEDURE

There will be no unique imposed fuel supplier.

7.2 - DISTRIBUTION DURING THE RALLY

Only in the refuelling zones established immediately after the exit of the service park (except in Calvi where refueling will be done in the service area of each competitor) or in the additional refuel points marked in the Road Book and the Itinerary. The refuelling will be made by members of the team under the supervision of the marshals (see 2011 FIA RRCSR Art. 49). In these areas any kind of servicing is prohibited except the refuelling of the car.

ARTICLE 8 – RECONNAISSANCE

8.1- PROCEDURE FOR REGISTRATION

Any driver who would like to take part in reconnaissance only must be registered with the organiser and pay a fee of € 1000 (€ 836,13+ 19.6 % VAT). The regulations regarding reconnaissance must be respected in their entirety.

Reconnaissance packs will be available on Sunday May 8th from 11:00 to 19:00 and on Monday May 9th from 07:00 to 12:00, 2011 at the Palais des Congrès of Ajaccio.

All drivers will receive a specific "Reconnaissance" sticker (this sticker must be affixed on the top middle part of the windscreen of the reconnaissance vehicle), and a reconnaissance control card. Presentation of the reconnaissance control card to the marshal duly recognizable by his jacket at the start of the SS is compulsory to be able to enter into the special stage.

8.2 - SCHEDULE

Reconnaissance will take place on Monday May 9th, **Tuesday May 10th** and **wednesday May 11th**. Schedule is as per Appendix 2.

A maximum of three passages through each stage are authorized.

When a stage is used twice it shall be considered as one stage for the purposes of reconnaissance.





Competitors will be allowed to run this reconnaissance in the order of their choice while respecting the Appendix 2 schedule. Under no circumstance special stages may be run in the opposite direction to Rally traffic.

All reconnaissance, apart from this period, are forbidden. Any Crew offender will not be allowed to take part to the Rally.

8.3 - RESTRICTIONS

For all crews, reconnaissance is only authorized in cars that conform with Art.20 of the 2011 FIA RRCSR.

It is emphasised that reconnaissance takes place on roads opened to ordinary traffic. Reconnaissance is not practice; **all road traffic laws are to be fully respected**, at all times, the safety and rights of other road users must be respected, reconnaissance cars have to be covered by insurance as required by the law, no responsibility being imputable to the organisers in case of accident.

Any infringement of the traffic rules will be transmitted to the Stewards of the meeting who will take all necessary decision up to exclusion of the competitor.

ARTICLE 9 - ADMINISTRATIVE CHECKS

9.1 - **Administrative checks will be held on Wednesday May 11th 2011 from 14:00 to 21:00 at Calvi's Tourist Office - Marina of Calvi.**

9.2 - DOCUMENTS TO BE PRESENTED

- Homologation book for the car,
- Registration book for the car,
- Technical Passport (for French competitors),
- Entrant's licence,
- Crew members' competition licences (International licence),
- Crew members' driver licences,
- A letter of agreement from the owner for the use of his car in the event (if applicable),
- Competitor, driver and co-driver's ASN authorisation to participate in the rally,
- Driver and co-driver's pictures (if they were not provided with the entry form).

All competitors must have completed their administrative checks before their car is brought to scrutineering.

ARTICLE 10 - SCRUTINEERING MARKING AND SEALING

10.1 - **Scrutineering will be held on Wednesday May 11th from 14:15 to 21:15 at the Marina of Calvi, by notification.**

10.2 - **Markings and sealings will be done on Thursday May 12th from 08:00 to 10:15 at Vulco Garage - Quai Laniella - 20 260 Calvi, by notification.**

10.3 - Cars must be presented to the scrutineers with the rally plates, competition numbers, IRC advertising and optional advertising affixed (see Appendix 4). Cars which do not comply with this rule will not be scrutineered. The weight of the car must never be less than the regulation minimum (with or without the on-board camera).





10.4 - The control of the HANS, helmets, fireproof overalls and underwear will take place during scrutineering.

10.5 - All cars must be fitted with the safety tracking system (see installation instructions in Rally Guide). The correct functioning and the installation of this equipment will be checked at scrutineering.

10.6 - One reflecting triangle and two reflecting jackets are compulsory on board of each racing car.

ARTICLE 11 - FEATURES OF THE RALLY

11.1 - CEREMONIAL START

The Ceremonial start of the 54th Tour de Corse - E. Leclerc will take place on Thursday May 12th at the Place du Memorial - Citadelle of Calvi at the exit of the Parc Fermé. Competitors will go through the Podium during the first road section.

For the 1st Leg : the starting order will be in numerical order every one minute, except the first 10 IRC competitors who will leave every two minutes.

For 2nd and 3rd Legs : the starting order will be in reverse order of the classification, every two minutes for the first 10 IRC competitors. All other competitors will start in order of the classification, every one minute.

However, any change at the discretion of the clerk of the course in agreement with the IRC promoter will be indicated in a bulletin.

11.2 - TIME CARD CHANGE DURING THE RALLY

Time cards will be issued at TC 0, TC 2D & TC 8D and changed at the end of each section at the following TC : TC 1A, TC 5A, TC 7A, TC 10A & TC 12A.

11.3 - STARTING SYSTEMS OF SPECIAL STAGES

On the Special Stages the start will be given by an electronic countdown system synchronised with a starting lights system.

This countdown system, counting down by seconds, is clearly visible to the crew from the start position.

The clock of starting system shows the time under analogical form.

The disk is RED between starts and it becomes YELLOW 5 seconds before the ideal starting time.

5 x «BEEPS» for the last 5 seconds with a high pitched BEEP for the start.

This system will be coupled to the jump start detection device, which is 40 cm in front of the starting line, this system records any situation in which a car leaves the starting line before the correct signal.

11.3.1 - Official time during the Rally : French speaking clock. Telephone : 36 99.

11.4 - EARLY CHECK IN AT THE END OF A DAY

Crews may check in advance at the following TC : TC 2C, TC 8C and TC 14C.





11.5 - IDENTIFICATION OF OFFICIALS

SS Comander : Red jacket marked in black lettering.

Control Chief Marshals : Orange jacket marked "CHEF DE POSTE" in black lettering.

Marshals : Orange jacket marked "COMMISSAIRE" in black lettering.

Scrutineers : Black jacket marked "TECHNIQUE" with white lettering.

Radio Point : Yellow jacket marked with the radiopoint logo in blue/black.

Medical Officers : White jacket marked "MEDECIN" in red lettering.

Competitor Relations Officers : Red jacket marked "RELATIONS CONCURRENTS" in white lettering.

Media : green jacket marked MEDIA in blue lettering.

11.6 - ROAD SIGNS AND MARKING

Marshals' posts will be positioned along the road to :

- keep the public outside prohibited areas by means of boards, barrier or ropes, whistles and loud-speakers,

- As far as possible, warn crews of any obstructions in the special stage, by the use of yellow flags.

- A yellow flag must be available at each stage radio point (situated at approximately 5 km intervals).

Should the use of yellow flags be required, the following procedure is to be adopted :

- The yellow flag will be displayed to crews only on the instruction of the clerk of the course. The flags may only be displayed by a marshal wearing a distinctive yellow jacket on which is marked the radio point symbol. The time of deployment of the flag will be recorded and notified to the Stewards by the clerk of the course.

- **On passing a displayed yellow flag, the driver must immediately reduce speed and follow the instructions or any marshals or safety car drivers he/she encounters.** Flags will be displayed at all radio points preceding the incident. Failure to comply with this rule will entail a penalty at the discretion of the Stewards.

- A crew which has been shown the yellow flag will be given a notional time for the stage, according to the procedures laid down in Article 33 of 2011 FIA RRCSR.

- No flag other than the yellow flag may be deployed at any point in a special stage.

11.7 - SERVICE PARK

There will be 3 Service Parks : (GPS points see Road Book)

CALVI : Median at the entrance of the city.

Opening : Monday May 9th at 14:00

Closing : Friday May 13th at 11:00

CORTE : Aerodrome of Corte.

Opening : Friday May 13th at 07:00

Closing : Friday May 13th at 22:00

AJACCIO : Port of Ajaccio.

Opening : Friday May 13th at 12:00

Closing : Sunday May 14th at 01:00





Service will be made into the Service Parks, Seving outside these zones is forbidden.

According to 2011 FIA RRCSR (Arts. 40, 41, 42).

Only two service vehicles and one auxiliary car per competitor will be authorised in the Service Parks. These vehicles must have the «ASSISTANCE» or «AUXILIAIRE» stickers affixed on the windscreen. They must imperatively be parked in the allocated surface of each competitor. Any breach of this rule will be fined with € 1 500.

Crews having the same service should indicate it during their inscription.

Allocated surfaces in Service Parks

Competitors regularly registered in IRC :

150 m² for one entered car.

50 m² for one additional car.

200 m² additional per entered IRC Manufacturer.

Other competitors : 88 m² per entered car.

Any competitor wishing to have an additional surface will necessarily make the request before the close of entries. The additional m² will be allocated if possible and charged at the rate of €10 €HT per m² (€11.96 VAT included).

Cleanliness and safety of your stand

You are responsible for the behaviour of your service team members.

In the service park, **all competitors must :**

- Keep near to any racing car a fire extinguisher for A, B and C type fires of a minimum capacity of 5 Kg, having been checked within the last 2 years.

- Place under each racing car a waterproof and resistant to hydrocarbons ground sheet of a surface equal to that of the car (3 m x 5 m minimum).

The penalty for extinguisher or ground sheet failure in the parks is €200.

- Take care of your waste removal when your team leaves the parks at the latest.

Waste water emptying, car wash and staking out on the ground are forbidden in the Service Park. Any offence will be reported to the Stewards who may apply penalties.

The Organising Committee thanks you in advance for your understanding of our marshalls who do their best to make sure that the rally takes place in good conditions and to make sure that everyone respects not only the regulation but everybody else as well.

The Officials of the rally will verify the proper compliance with these requirements. Any infringement will be submitted to the Stewards who will determine the penalty to apply.

Speed in Service Parks

A maximum speed of 30 km/h is permitted into the Service Parks, exceeding this speed shall result in a penalty given by the Stewards of the meeting.

11.8 RETIREMENT

In case of retirement, the competitor must notify the Clerk of the Course as quickly as possible by using the telephone number indicated on the Rally Guide and on the Time Card.

When the sweeping car reaches them, the crew must specify if they need a tow vehicle.





Any infringement will be submitted to the Stewards of the Meeting who will determine the sanction to be applied.

11.9 BREAKDOWN SERVICES

Breakdown services, towing or taking a car away in a SS will only be only authorized, at the discretion of the Clerk of the Course, after the 2nd passage on this SS and only after the sweeping car has gone through.

IMPORTANT : All breakdown services used in a SS or on road section are at the cost of the competitor.

11.10 FINISH OF THE RALLY / FINAL PARC FERMÉ

The Rally finish at TC 14 C.

After the podium procedure, competitors must immediately drive their cars to the final Parc Fermé, excepted those who must go first to the final scrutineering. A Parc Fermé pass will be issued for all cars when they enter the final Parc Fermé.

11.11 REMOVAL OF CARS FROM THE FINAL PARC FERMÉ

Once in the Parc Fermé, cars will only be authorized to be removed once the final official classification is confirmed by the Stewards and they authorize its opening, and after presentation of the Parc Fermé pass.

One hour after the publication of the final classification, the Parc Fermé will be open to the public and the organiser will not be held responsible for the cars any more.

11.12 TRAFFIC INFRINGEMENTS

The following fines will be applied by the Clerk of the Course in case of a speeding offence as first traffic infringement after the start of the Rally :

For each KM per hour over the speed limit :

1st infringement : € 160 fine.

2nd infringement : 5 minutes penalty.

3rd infringement : **exclusion.**

The fine is levied as per the Regulations. The amount of the fine is unaltered by any fine that may or may not be levied by the Police.

Additional penalties may be inflicted by the Stewards in case of a serious offence.

ARTICLE 12 - SAFETY CARS

One safety car is authorised per entered car, following the list given by the IRC promoter. the safety car must be registered by the rally secretary and pay a fee of € 300.

The vehicle information and crew of the safety car shall be provided to the organisers during the administrative checks by filling the form in Appendix of the Rally Guide.

Maximum speed allowed on Special Stages is 80 km/h, unless traffic signs indicate a lower speed limit. Within residential areas and villages this speed is limited to 50 km/h, unless traffic signs indicate a lower speed limit.

The Safety cars must drive in the same direction as the rally in the Special Stage.





ARTICLE 13 - PRIZES

The Prize giving will take place on Saturday May 14th, 2011 at the finish podium - Port of Ajaccio at 21:30.

Cash prizes will be forwarded to winners by post to the address specified on the entry form.

GENERAL SCRATCH CLASSIFICATION:

- 1st Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 3 000 €
 - 2nd Coupe du Conseil Général de la Haute Corse : 2 000 €
 - 3rd Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud : 1 000 €
- 1er Constructeur : Coupe de l'ASACC Tour de Corse.

2 WHEELS DRIVE CAR CLASSIFICATION :

- 1st Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 1 500 €
- 2nd Coupe du Conseil Général de la Haute Corse : 1 000 €
- 3rd Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud : 500 €

PRODUCTION (N4 - R4) CLASSIFICATION :

- 1st Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 1 500 €
- 2nd Coupe du Conseil Général de la Haute Corse : 1 000 €
- 3rd Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud : 500 €

Cups and souvenirs will be awarded to all classified crews.

ARTICLE 14 - FINAL CHECKS AND PROTEST

14.1 FINAL CHECKS

The competitors who should present their cars to the final technical scrutineering will be escorted by organisers from the Port to the Garage Peugeot Pietri - R.N. 194 - 20167 - Mezzavia - Ajaccio on Saturday May 14th, 2011 at 22:00.

14.2 - PROTEST FEES

Only competitors or their representative duly designated in writing have the right to protest. All protests must be lodged in writing and handed to the Clerk of the Course, or a Deputy Clerk of the Course or to one of the Stewards of the rally together with a protest fee of € 690 (cheque to the Asacc Tour de Corse). The protest fee will not be returned if it is judged unfounded.

If the protest requires the dismantling and the re-assembly of different parts of a car, the claimant must pay an additional deposit which will be determined by the Stewards of the meeting.

The expenses incurred by the work and by the transport of the car shall be borne by the claimant if the protest is unfounded, or by the competitor against whom the protest is lodged if the claim is founded.

If the protest is unfounded, and the expenses incurred by the protest (scrutineering transport, etc.) are higher than the amount of the deposit, the difference shall be borne by the claimant.





Conversely, if the expenses are less, the difference shall be refunded to the claimant.

14.3 - APPEAL FEES

| | |
|----------------------------------|---------|
| National appeal fee (FFSA) : | € 3 300 |
| International appeal fee (FIA) : | € 6 000 |





ANNEXE 2 / APPENDIX 2
PROGRAMME DE RECONNAISSANCES
RECONNAISSANCE SCHEDULE

DU 9 AU 11 MAI 2011
FROM MAI 9TH TO 11TH

POUR TOUS LES CONCURRENTS / FOR ALL COMPETITORS

LUNDI 9 MAI 2011 de 8h00 à 18h00
MONDAY MAY 9, 2011 from 08:00 to 18:00

ES - SS 9/14 SARROLA – PLAGÉ DU LIAMONE
ES - SS 10/12 MARATO – ACQUA DORIA
ES - SS 11/13 BOCOIGNANO – BASTELICA

MARDI 10 MAI 2011 de 8h00 à 18h00
TUESDAY MAY 10, 2011 from 08:00 to 18:00

ES - SS 3/8 ERBAJOLO – PONT D'ALTIANI
ES - SS 4/6 BARCHETTA – LA PORTA
ES - SS 5/7 TAVERNA – PONT DE CASTIRLA

MERCREDI 11 MAI 2011 de 07h00 à 13h00
WEDNESDAY MAY 11, 2011 from 07:00 to 13:00

ES - SS 1/2 LE FANGU – ND DE LA SERRA

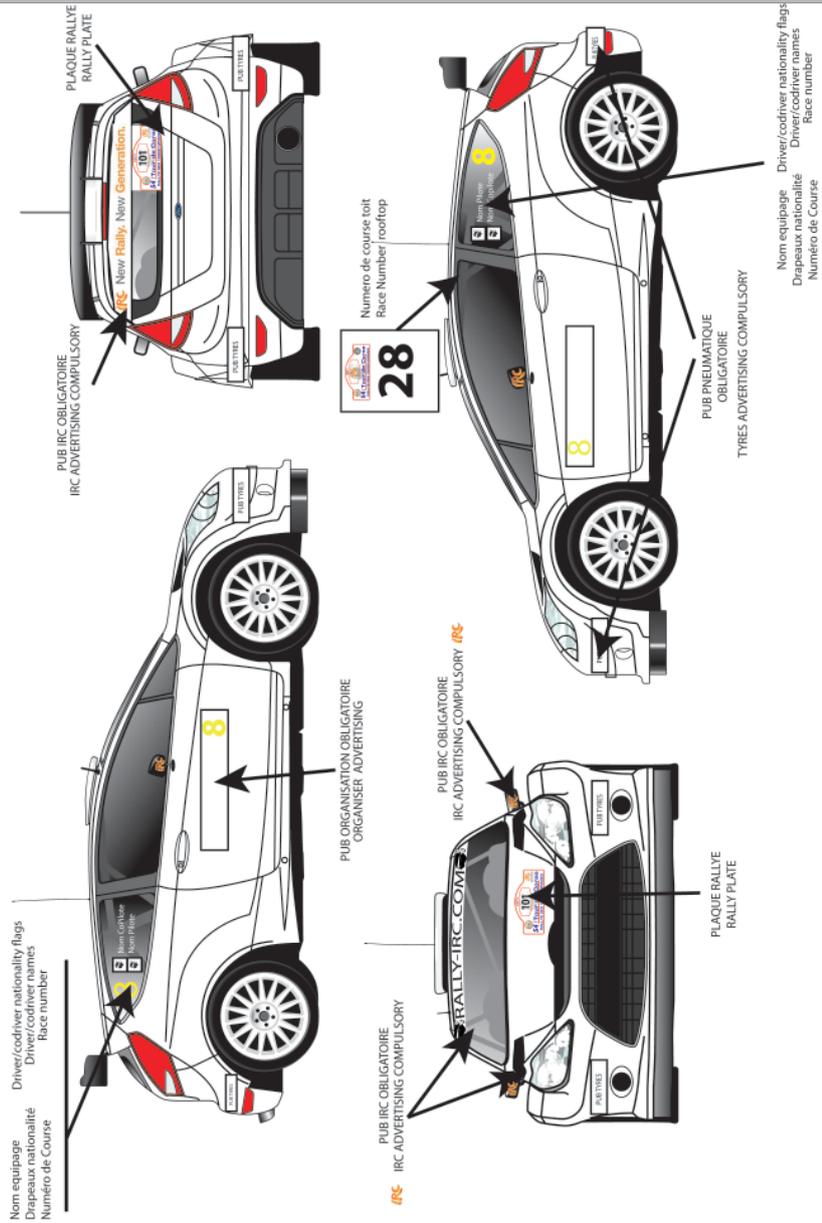
3 PASSAGES MAXIMUM DANS CHAQUE ES
MAXIMUM 3 PASSAGES THROUGH EACH SS



ANNEXE 4 / APPENDIX 4

NUMEROS DE COURSE & PUBLICITE - IRC

RALLY PLATES & ADVERTISING - IRC



| Control type Nature du contrôle | CONTROLE ZONE ZONE DE CONTROLE | | | Direction Sens du parcours | |
|---|---|---|--|---|---|
| PASSAGE CONTROL CONTROLE DE PASSAGE | YELLOW SIGNS Beginning of Control Zone PANNEAUX JAUNES Début de Zone de Contrôle | RED SIGNS Compulsory Stop PANNEAUX ROUGES Arrêt Obligatoire | BEIGE SIGNS End of Control Zone PANNEAUX BEIGE Fin de Zone de Contrôle |  | |
| TIME CONTROL CONTROLE MESURE |  25 m IC at entrance/exit to race parks / OY à l'entrée et sortie parc d'assistance ← 5 m → |  25 m TOUCH ← 5 m → |  | | |
| TIME CONTROL AND SS START CONTROLE MESURE ET DEPART DES |  25 m |  50 m à 200 m TOUCH |  25 m START DEPART | |  |
| END OF SS FIN DES DE CLASSERMENT |  100 m |  100 m à 300 m FLYING FINISH NONSTOP LIGNE D'ARRIVEE/ VERGULE LANCE |  25 m STOP CONTROL CONTROLE STOP | |  |

OTHER FIA STANDARD RALLY SIGNS / AUTRES SIGNALISATIONS STANDARD FIA
 (Diameter of signs: 70 cm minimum / Diamètre des signaux: 70 cm minimum)

| | |
|---|---|
| RADIO POINT POINT RADIO  ← 100 m →  WARNING SIGN AVERTISSEUR RADIO POINT POINT RADIO | REFUEL ZONE ZONE DE RAVITAILLEMENT   BEGINNING OF ZONE DEBUT DE ZONE END OF ZONE FIN DE ZONE |
| TYRE MARKING MARQUAGE PNEUMATIQUES  TYRE MARK CHECKING VERIFICATION MARQUAGE DES PNEUMATIQUES  | OTHER RALLY SIGNS ACM / AUTRES SIGNALISATIONS ACM INTERMEDIARY MEDICAL POINT POINT MEDICAL INTERMEDIAIRE  |



RÈGLEMENT PARTICULIER

RALLYE NATIONAL DES 10 000 VIRAGES (ÉPREUVE NPEA)
(RALLYE DE DOUBLURE DU RALLYE INTERNATIONAL
54^{ÈME} TOUR DE CORSE - E. LECLERC)

11 - 14 MAI 2011

Organisé par

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE LA
CORSE
ET DU TOUR DE CORSE AUTOMOBILE

Rallye comptant pour

Coupe de France des Rallyes 2011
Championnat Régional du Comité Corse
de Sport Automobile 2011
Volant Peugeot 207



VOLANT 207



Ce rallye sera disputé en conformité avec le Code Sportif International (et ses annexes), le Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Régionaux de la FIA 2011 (abrégé dans ce règlement particulier sous la forme RSCRR), le Règlement Sportif National et le présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés à ce Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs numérotés et datés (publiés par l'Organisateur ou les Commissaires Sportifs).

Informations additionnelles seront publiées dans le Guide du Rallye, disponible à partir du vendredi 22 avril.

Le Règlement Sportif des Championnats des Rallyes Régionaux de la FIA 2011 est disponible sur : <http://www.fia.com>

INDEX

Pages

RÈGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL DES 10 000 VIRAGES

| | |
|---|----|
| PROGRAMME | 57 |
| 1. ORGANISATION ET DESCRIPTION | 58 |
| 2. ASSURANCES | 60 |
| 3. CONCURRENTS ET PILOTES | 60 |
| 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS | 61 |
| 5. PUBLICITE ET IDENTIFICATION | 63 |
| 6. SITES ET INFRASTRUCTURES | 63 |
| 7. DEROULEMENT DU RALLYE | 64 |
| 8. VERIFICATIONS FINALES / RECLAMATIONS / APPEL | 66 |
| 9. CLASSEMENTS | 66 |
| 10. PRIX | 66 |

ANNEXES

| | |
|---|----|
| ANNEXE 1 - ITINERAIRE | 78 |
| ANNEXE 2 - PROGRAMME DES RECONNAISSANCES | 48 |
| ANNEXE 3 - CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS | 49 |
| ANNEXE 4 - NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE | 81 |
| ANNEXE 5 - SIGNALISATION DES CONTROLES | 51 |





VOLANT 207



PROGRAMME DU RALLYE

LUNDI 14 FEVRIER 2011

Ouverture des engagements.

VENDREDI 22 AVRIL 2011

Publication du Rallye Guide.

MARDI 26 AVRIL 2011

Publication du Road Book.

LUNDI 2 MAI 2011

24h00 Clôture des engagements.

MERCREDI 4 MAI 2011

Publication de la liste des engagés acceptés par l'organisateur.

DIMANCHE 8 MAI 2011

11h00 - 19h00 Distribution des autocollants pour les Reconnaissances.
Palais des Congrès d'Ajaccio.

LUNDI 9 MAI 2011

07h00 - 12h00 Distribution des autocollants pour les Reconnaissances.
Palais des Congrès d'Ajaccio.

14h00 Ouverture du Parc d'Assistance à Calvi.
Terre plein - entrée de la ville - Calvi.

LUNDI 9, MARDI 10 et MERCREDI 11 MAI 2011

Reconnaissances - Selon le programme de l'Annexe 2.

MERCREDI 11 MAI 2011

14h00 - 22h00 Vérifications administratives et distribution du matériel
(n° de course, plaques...), systèmes de suivi GPS.
Clôture de l'envoi des détails relatifs aux copilotes.
Office de Tourisme de Calvi - Port de Plaisance.

JEUDI 12 MAI 2011

07h00 - 12h00 Vérifications techniques des voitures : sur convocation.
Port de Plaisance - Calvi.

07h15 Mise en Parc fermé des véhicules : sur convocation
Parc fermé de la Citadelle - Calvi

14h00 Première Réunion des Commissaires Sportifs.
Hôtel Mariana - Les Collines - 20260 Calvi.

15h00 Publication de la liste des équipages autorisés à prendre le départ
et publication de l'ordre de départ de la 1ère étape.
Panneaux officiels d'affichage Hôtel Mariana à Calvi et Palais des
Congrès d'Ajaccio.





VOLANT 207



-
- 17h00** **Départ de la 1ère étape «Calvi - Calvi»**
Parc d'Assistance - Calvi.
- 19h48** **Arrivée de la 1ère étape - Parc fermé de la Citadelle - Calvi.**
Publication du classement provisoire de la 1ère étape et de l'ordre de départ de la 2ème étape.
Panneaux officiels d'affichage Hôtel Mariana à Calvi et Palais des Congrès d'Ajaccio (30' après l'heure d'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé).

VENDREDI 13 MAI 2011

- 12h50** **Départ de la 2ème étape «Calvi - Ajaccio»**
Parc fermé de la Citadelle - Calvi.
- 22h00** **Arrivée de la 2ème étape**
Parc fermé - Port de Commerce d'Ajaccio.
Publication du classement provisoire de la 2ème étape et de l'ordre de départ de la 3ème étape.
Panneau officiel d'affichage - Palais des Congrès d'Ajaccio (30' après l'heure d'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé).

SAMEDI 14 MAI 2011

- 13h20** **Départ de la 3ème étape «Ajaccio - Ajaccio»**
Parc fermé - Port de Commerce d'Ajaccio.
- 22h26** **Arrivée du Rallye - Remise des Prix**
Podium - Port de Commerce d'Ajaccio.
- 23h00** **Vérifications finales - Garage Peugeot Pietri - RN 194 - 20167 Mezzavia - Ajaccio.**
Publication du classement final provisoire.
Panneau officiel d'affichage - Palais des Congrès d'Ajaccio (30' après l'heure d'arrivée du dernier concurrent au Parc Fermé).
Classement final officiel
Panneau officiel d'affichage - Palais des Congrès d'Ajaccio (30' après la publication du classement final provisoire).

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASACC tour de Corse organise, en qualité d'organisateur administratif et technique du 11 au 14 Mai 2011, un rallye national NPEA de doublure du 54^{ème} RALLYE Tour de Corse - E. Leclerc, dénommé : RALLYE NATIONAL DES 10 000 VIRAGES.
Ce rallye est organisé suivant le règlement standard FFSA des rallyes.

ADRESSE ET COORDONNÉES

Idem Article 2.4 Tour de Corse - E. Leclerc.





VOLANT 207



NUMÉROS DES VISAS

Le présent règlement a été approuvé par la Fédération Française du Sport Automobile en date du xx/xx/2011, permis d'organisation n° xxxx et par le Comité Régional Automobile Corse, permis d'organisation n° n 03N2011 du 16/02/2011.

COMITÉ D'ORGANISATION

Idem Article 2.5 Tour de Corse - E. Leclerc.

1.1 PRINCIPAUX OFFICIELS

COMMISSAIRES SPORTIFS

| | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Président du Collège des Commissaires | Daniel WACHORU |
| Membres | Michel PERRIN Jean RASORI |
| Secrétaire | Catherine BAILE |

OFFICIELS

Idem Art. 2.7 Tour de Corse - E. Leclerc sauf :

| | |
|--|---------------------------------------|
| Directeur de Course adjoint National | Jean Louis Gachinard |
| Chargés des Relations avec les Concurrents | Pierrette RUBINI Vincent FATTACCIO |
| Commissaire Technique responsable National | Michel BOISSIN |
| Commissaire Technique responsable Volant Peugeot | Michel GUYOT |

1.2 ELIGIBILITÉ

TITRES POUR LESQUELS LE RALLYE COMPTE :

Coupe de France de Rallyes 2011 (Epreuve NPEA).
Championnat Régional du Comité Corse de Sport Automobile 2011.
Volant Peugeot 2011.

1.3 VÉRIFICATIONS

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les Vérifications administratives se dérouleront le mercredi 11 mai de 14h00 à 22h00 à l'Office de Tourisme de Calvi - port de plaisance.

Documents à présenter : Idem Art. 9 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Les vérifications techniques se dérouleront le jeudi 12 mai de 07h00 à 14h00 (sur convocation) sur le port de plaisance de Calvi.

- Les voitures devront être présentées aux vérifications techniques avec les plaques de Rallye, les numéros de compétition, la publicité obligatoire et facultative apposés (voir Annexe 4) les voitures ne se conformant pas à cette obligation ne seront pas vérifiées. Le poids de la voiture ne devra jamais être inférieur au minimum réglementaire (avec ou



VOLANT 207



sans camera embarquée).

- Les vérifications de HANS, des casques, des combinaisons et des sous-vêtements ignifugés auront lieu pendant les vérifications techniques.
- Tous les concurrents doivent installer le système de suivi pour la sécurité avant de se présenter aux vérifications techniques (voir les instructions de montage dans le Rallye Guide). Le fonctionnement et l'installation de ce système seront contrôlés lors des vérifications.
- Un triangle et deux gilets rétro-réfléchissants sont obligatoires à bord de la voiture de course.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 - Toute personne souhaitant participer au Rallye National des 10 000 virages doit retourner le formulaire d'engagement dûment complété au Secrétariat Permanent de l'organisation (voir adresse Art.2.4 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc) avant la date limite de clôture (2 mai 2011 à 24h00 - cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - NOMBRE D'ENGAGEMENTS ACCEPTÉS ET CATÉGORIES

Pilotes Admis :

Le nombre de concurrents est limité à **70**.

Le nombre de concurrents admis pourrait augmenter en fonction du nombre d'engagés du Rallye International Tour de Corse - E. Leclerc.

- **Volant Peugeot** : sont admis les pilotes régulièrement engagés au Volant Peugeot 207 2011.

Un concurrent ayant adressé une demande d'engagement ne pourra se considérer comme engagé définitivement qu'après avoir reçu confirmation officielle et par écrit de l'organisation.

3.1.11.1 - DROITS D'ENGAGEMENT

Concurrents du Rallye National de 10 000 virages :

- **Avec** la publicité facultative des Organisateur : 1 196 € TTC (1 000 € + 19.6% TVA)

- **Sans** la publicité facultative des Organisateur : 2 392 € TTC (2 000 € + 19.6% TVA)

Concurrents du Volant Peugeot : (forfait engagement + bateau).

- **Avec** la publicité facultative des Organisateur : 1 200 € TTC (1 003 € + 19.6% TVA)

- **Sans** la publicité facultative des Organisateur : 2 400 € TTC (2 006 € + 19.6% TVA)

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

-du montant des droits d'engagement,

-d'une autorisation délivrée par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent et du pilote,

-de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation du véhicule,

-de la photocopie de la licence du concurrent,

-des photocopies des licences de chacun des deux membres de l'équipage,





VOLANT 207



-
- des photocopies des permis de conduire des deux membres de l'équipage,
 - Autorisation du propriétaire pour l'utilisation de la voiture,
 - de la photocopie du passeport technique,
 - de la photocopie de la carte grise.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'aux vérifications administratives.

PAIEMENT

Idem Art. 3.4 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

L'ENGAGEMENT COMPREND

Idem Art. 3.5 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

REMBOURSEMENTS

Idem Art. 3.6 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures Admises

Sont admises, les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions du Règlement Standard des Rallyes FFSA pour les :

- Groupe A : 8, 8W, A7K
- Groupe FA, FN, F 2 000,
- GT,
- GT+,

-Les voitures du groupe Z, Kit-Car et GT+ sont admises à participer sans marquer des points.

- **Volant Peugeot** : Sont admises, les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions du Règlement Sportif Volant Peugeot 207 2011.

Tous les autres groupes et classes seront obligatoirement reversés en IRC.

4.3 ASSISTANCE

PARCS D'ASSISTANCE

Il y aura 3 Parcs d'Assistance : (points GPS voir Road Book)

CALVI : Terre plein ville de Calvi.

Ouverture : mardi 10 mai à 14h00

Fermeture : vendredi 13 mai à 11h00

CORTE : Aéroport.

Ouverture : vendredi 13 mai à 07h00

Fermeture : vendredi 13 mai à 22h00

AJACCIO : Port de commerce.

Ouverture : vendredi 13 mai à 12h00

Fermeture : dimanche 15 mai 01h00

Conforme au Règlement Standard FFSA et à l'Art 11.7 du Règlement Particulier du Tour





VOLANT 207



de Corse - E. Leclerc.

Dans le parc ne seront autorisés que deux véhicules d'assistance et un véhicule auxiliaire maximum par concurrent. **Ils devront être obligatoirement porteurs des adhésifs «ASSISTANCE» ou «AUXILIAIRE».** Ces véhicules devront être impérativement stationnés dans la surface allouée à chaque concurrent. Tout manquement à cette règle sera sanctionné par une amende de 1.500 €.

Les équipages ayant une assistance commune devront le signaler lors de l'inscription.

La surface attribuée est de 88 m² par voiture engagée.

Tout concurrent souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devra en faire obligatoirement la demande avant la clôture des engagements. Le m² supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé au tarif de 10 €HT le m² (11.96 € TTC).

Propreté de votre stand et Sécurité.

Vous êtes responsable du comportement de vos équipes d'assistance. Dans le Parc d'Assistance il est **obligatoire** de :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.

- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture (3m x 5m minimum).

La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200€.

- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance.

La vidange des eaux usées, le lavage des véhicules et le piquetage au sol sont interdits sur le Parc d'Assistance.

Le Comité d'Organisation vous remercie d'avance pour votre compréhension envers les commissaires qui sont là pour que le rallye se déroule dans le respect d'autrui et de la réglementation.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les officiels du rallye et toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

La vitesse dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/heure sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DES PIÈCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

PNEUMATIQUES

Concurrents Rallye National :

- Un maximum de 6 pneumatiques par voiture pourra être utilisé entre deux parcs d'assistance (ou entre un parc d'assistance et une assistance pneumatiques). Ces pneumatiques seront marqués en sortie de parc d'assistance (ou d'assistance pneumatiques).

- Le changement de pneumatiques est interdit entre les parcs d'assistance excepté s'il





VOLANT 207



s'agit des roues de secours embarquées dans le véhicule. Ce changement devra être effectué par le pilote et/ou le copilote.

- l'utilisation des pneumatiques sera libre entre le départ de l'étape et le premier parc d'assistance et entre le dernier parc d'assistance et la fin de l'étape.
- Pour tous les concurrents, les changements de pneumatiques seront obligatoirement effectués dans le parc d'assistance et/ou zones pneumatiques.
- Zone d'assistance pneumatiques : les mécaniciens (limité à deux par voiture de course) ne pourront effectuer que les changements de pneumatiques et l'installation de la rampe de phares avec le matériel autorisé (un cric, des chandelles, une clé pour écrous de roues, une clé dynamométrique, de l'eau pure et un tapis de sol). Toute autre intervention mécanique devra être effectuée par l'équipage avec le seul matériel transporté dans la voiture de course.

Un seul véhicule d'assistance <3.5 tonnes par voiture de course sera autorisé dans la zone d'assistance pneumatiques.

- l'utilisation d'un système anti crevaisson (type ATS ou autre) est interdite.

Concurrents régulièrement inscrits au Volant Peugeot :

Conforme au Règlement Sportif Volant Peugeot 207 2011

CARBURANT

Voir Art. 7 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

ARTICLE 5 – PUBLICITE ET IDENTIFICATION

PUBLICITÉ

Restrictions

Toute propagande ou publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac/alcool ou des produits du tabac/alcool ainsi que toute distribution gratuite sont interdites (Art 2 Loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme).

Publicité des Organismes :

a - Publicité obligatoire : sera communiqué par un additif avant la date de clôture des engagements.

b - Publicité facultative : sera communiqué par un additif.

NUMÉROS D'IDENTIFICATION

Idem Art. 5.2 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

Présentation de la voiture : voir Annexe 4.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

TYPE DE REVÊTEMENT SUR LA TOTALITÉ DU PARCOURS : ASPHALTE

Le Rallye National des 10 000 virages représente un parcours de 720.54 km. Il est divisé en



VOLANT 207



3 étapes et 6 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 180.15 km.

| | E.S | LIAISON | TOTAL |
|--------------------------|--------|---------|--------|
| TOTAL KM ETAPE 1 - Day 1 | 27.53 | 34.07 | 61.60 |
| TOTAL KM ETAPE 2 - Day 2 | 63.35 | 271.98 | 335.33 |
| TOTAL KM ETAPE 3 - Day 3 | 89.27 | 234.34 | 296.91 |
| TOTAL KM GENERAL | 180.15 | 540.39 | 720.54 |

Les Epreuves Spéciales sont :

Etape 1 :

ES 2 : LE FANGU – ND de la SERRA – 27.53 km

Etape 2 :

ES 6 : BARCETTA – LA PORTA – 23.26 km

ES 7 : TAVERNA – PONT DE CASTIRLA – 15,28 km

ES 8 : ERBAJOLO – PONT D'ALTIANI – 24.81 km

Etape 3 :

ES 11/13 : BOCOGNANO – BASTELICA – 20.05 km

ES 12 : MARATO – ACQUA DORIA – 22.47 km

ES 14 : SARROLA – PLAGES DU LIAMONE – 26.70 km

PERMANENCE DU RALLYE

Idem Art. 2.10 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

6.2 RECONNAISSANCES

Idem Art. 8 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc et au standard FFSA.

6.2.6 - LES RECONNAISSANCES AURONT LIEU : voir Annexe 2.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

DÉPART

Le départ du Rallye National des 10 000 virages sera donné, pour la 1ère étape, 5 minutes après la dernière voiture du 54^{ème} Tour de Corse - E. Leclerc à la sortie du Regroupement - Citadelle de Calvi. Les concurrents passeront sur le Podium pendant le déroulement du secteur de liaison. L'ordre de départ de la 1ère étape sera celui des numéros de course et toutes les minutes.

Pour la 2^{ème} et 3^{ème} étapes, le départ sera donné dans l'ordre du classement établi à la fin de l'étape précédente, 5 minutes après la dernière voiture du 54^{ème} Tour de Corse - E. Leclerc.

CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Conforme au Règlement standard FFSA.

CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement standard FFSA.





VOLANT 207



SYSTÈME DE DÉPART DES ÉPREUVES SPÉCIALES

Idem Art. 11.3 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

POINTAGE EN AVANCE À LA FIN D'UNE ÉTAPE

Le pointage en avance est autorisé aux CH 2C, CH 8C et CH 14C.

IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Idem Art. 11.5 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

PARC FERMÉ

Conforme au Règlement standard FFSA.

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué dans le Rallye Guide et sur les Carnets de Bord.

Au moment du passage de la voiture balai, les concurrents doivent préciser à cette voiture s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage.

Toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

DEPANNAGE

Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le passage de la voiture balai et à la discrétion du directeur de Course.

IMPORTANT : En cas de dépannage dans une épreuve spéciale ou sur le parcours de liaison, les frais resteront à la charge exclusive du concurrent, même si un prestataire de l'organisation effectue celui-ci.

FIN DU RALLYE / PARC FERMÉ FINAL

La fin du rallye est au CH 14C.

Après leur passage sur le podium, les voitures des concurrents devront être immédiatement conduites au parc fermé final, à l'exception de celles convoquées aux vérifications techniques qui devront d'abord se rendre à ces vérifications. Une contremarque sera remise à chaque concurrent à l'entrée du Parc Fermé.

SORTIE DES VOITURES DU PARC FERMÉ FINAL

Les voitures ne pourront ressortir du Parc Fermé que lorsqu'il aura été déclaré «ouvert» après publication du classement final, et sur présentation de la contremarque remise à l'entrée.

Une heure après la publication du classement final, le Parc Fermé sera réouvert au public et l'organisateur ne sera plus responsable des voitures.

INFRACTIONS DE CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard FFSA.

La pénalité est appliquée suivant la réglementation, celle-ci n'exclue pas les procès verbaux dressés par les autorités compétentes.





VOLANT 207



Des pénalités additionnelles pourront être appliquées par les Commissaires Sportifs si l'infraction est jugée trop importante.

ARTICLE 8 - VERIFICATIONS FINALES/RECLAMATIONS/APPEL

VERIFICATIONS FINALES

Idem Art. 14.1 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

DROITS DE RÉCLAMATION

Idem Art. 14.2 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

DROITS D'APPEL

Montant du droit d'appel national (FFSA) : 3 300 €

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA 2011.

ARTICLE 10- PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 14 mai 2011 sur le podium d'arrivée – Port de commerce d'Ajaccio à partir de 22h00.

Les prix en espèces seront expédiés aux lauréats par courrier à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

PRIX COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE :

CLASSEMENT GÉNÉRAL SCRATCH :

- 1er Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 1.500 €
- 2e Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 1.000 €
- 3e Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse : 500 €

CLASSEMENT PAR CLASSE (si plus de 5 partants) :

- 1er Coupe de l'ASACC Tour de Corse : 500 €

Pour les concurrents du Volant Peugeot il n'y aura pas de dotation en prix. Une coupe récompensera les 3 premiers équipages du classement.

Tous les équipages classés recevront un trophée souvenir.





RÈGLEMENT PARTICULIER

Rallye National des 10 000 virages VHC
(Rallye de doublure du
Rallye National des 10 000 virages)
11 - 14 Mai 2011

Organisé par

L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'AUTOMOBILE CLUB DE LA CORSE
ET DU TOUR DE CORSE AUTOMOBILE





INDEX

| | Pages |
|--|-------|
| RÈGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL DES 10 000 VIRAGES VHC | |
| PROGRAMME | 71 |
| 1. ORGANISATION ET DESCRIPTION..... | 71 |
| 2. ASSURANCES..... | 71 |
| 3. CONCURRENTS ET PILOTES | 71 |
| 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS | 72 |
| 5. PUBLICITE ET IDENTIFICATION | 74 |
| 6. SITES ET INFRASTRUCTURES | 74 |
| 7. DEROULEMENT DU RALLYE..... | 75 |
| 8. VERIFICATIONS FINALES / RECLAMATIONS / APPEL | 77 |
| 9. CLASSEMENTS | 77 |
| 10. PRIX | 77 |
| ANNEXES | |
| ANNEXE 1 - ITINERAIRE | 78 |
| ANNEXE 2 - PROGRAMME DES RECONNAISSANCES | 48 |
| ANNEXE 3 – CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS... .. | 49 |
| ANNEXE 4 - NUMEROS DE COURSE ET PUBLICITE | 81 |
| ANNEXE 5 - SIGNALISATION DES CONTROLES | 51 |





PROGRAMME DU RALLYE

Voir programme du Règlement Particulier Rallye National des 10 000 virages.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASACC tour de Corse organise, en qualité d'organisateur administratif et technique du 11 au 14 Mai 2011, un rallye VHC de doublure du Rallye National des 10 000 virages dénommé RALLYE NATIONAL DES 10 000 VIRAGES VHC.

Ce rallye est organisé suivant le Règlement Standard FFSA des rallyes.

ADRESSE ET COORDONNÉES

Idem Article 2.4 Tour de Corse - E. Leclerc.

NUMÉROS DES VISAS

Le présent règlement a été approuvé par la Fédération Française du Sport Automobile en date du xx/xx/2011, permis d'organisation n° xxxxx et par le Comité Régional Automobile Corse avec le permis d'organisation n° 02VH2011 du 16/02/2011.

COMITÉ D'ORGANISATION

Idem Article 2.5 Tour de Corse - E. Leclerc.

1.1 PRINCIPAUX OFFICIELS

COMMISSAIRES SPORTIFS

Idem Art. 1.1 Règlement Particulier Rallye National des 10 000 virages.

OFFICIELS

Idem Art. 1.1 Règlement Particulier Rallye National des 10 000 virages sauf :
Commissaire Technique responsable VHC : Thierry GARBI.

1.2 ELIGIBILITÉ : Néant.

1.3 VÉRIFICATIONS

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Voir Règlement Particulier du Rallye National des 10 000 virages.

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Voir Règlement Particulier du Rallye National des 10 000 virages.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 - Toute personne souhaitant participer au Rallye National des 10 000 virages VHC





doit retourner le formulaire d'engagement dûment complété au Secrétariat Permanent de l'organisation (voir adresse Art.2.4 IRC) avant la date limite de clôture (2 mai 2011 à 24h00 - cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 - NOMBRE D'ENGAGEMENTS ACCEPTÉS ET CATÉGORIES

Pilotes Admis :

La coupe de France des Rallyes VHC est ouverte aux pilotes licenciés FFSA. Le nombre maximum de concurrents est fixé à 20 **sur dossier**.

Un concurrent ayant adressé une demande d'engagement ne pourra se considérer comme engagé définitivement qu'après avoir reçu confirmation officielle et par écrit de l'organisation.

3.1.11.1 - DROITS D'ENGAGEMENT

Concurrents du 10 000 virages VHC :

- **Avec** la publicité facultative des Organiseurs : 717.60 € TTC (600 € + 19.6% TVA).

- **Sans** la publicité facultative des Organiseurs : 1 435.20 € TTC (1 200 € + 19.6% TVA).

3.1.12 - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée :

-du montant des droits d'engagement,

-d'une autorisation délivrée par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent et du pilote,

-de la photocopie de la première page de la fiche d'homologation du véhicule,

-de la photocopie de la licence du concurrent,

-des photocopies des licences de chacun des deux membres de l'équipage,

-des photocopies des permis de conduire des deux membres de l'équipage,

-Autorisation du propriétaire pour l'utilisation de la voiture,

-de la photocopie du Passeport Technique Historique (PTH),

-de la photocopie de la carte grise.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'aux vérifications administratives.

PAIEMENT

Idem Art. 3.4 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

L'ENGAGEMENT COMPREND

Idem Art. 3.5 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

REMBOURSEMENTS

Idem Art. 3.6 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Sont admises, les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G 1, G2, H1, H2 et I et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).





LES CATÉGORIES SONT LES SUIVANTES :

- TOURISME DE SÉRIE (T)
- TOURISME DE COMPÉTITION (CT)
- GRAND TOURISME (GT)
- GRAND TOURISME DE COMPÉTITION (GTS)
- GRAND TOURISME PROTOTYPE (GTP)
- TOURISME SPÉCIALE GROUPE 5 (HST)
- COURSE BIPLACE (TSRC) IMMATRICULÉE

Les voitures homologuées groupes 5 et 6, sport prototype et course biplace (HST, GTP, TSRC) des périodes H2 et I ne sont pas autorisées.

DÉFINITION DES PÉRIODES DE L'ANNEXE K

| | | | | | |
|------------|-------------|------------|--------------|------------|-------------|
| Période A | avant 1905 | Période B | 1905 à 19018 | Période C | 1919 à 1930 |
| Période D | 1931 à 1946 | Période E | 1947 à 1961 | Période F | 1962 à 1965 |
| Période G1 | 1966 à 1969 | Période G2 | 1970 à 1971 | Période H1 | 1972 à 1975 |
| Période H2 | 1976 | Période I | 1977 à 1981 | | |

4.3 ASSISTANCE

PARCS D'ASSISTANCE

Voir Art. 4.3 du Rallye National des 10 000 virages.

4.3.2.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DES PIÈCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

PNEUMATIQUES

Les pneumatiques des voitures doivent être conformes à l'Annexe K. Ils sont susceptibles d'être vérifiés à tout moment.

CARBURANT

Voir Art. 7 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

EQUIPEMENT DE SECURITE VHC

| | |
|---------|--|
| CASQUES | <p>Si le système HANS est utilisé, seuls sont autorisés les casques mentionnés sur la liste FIA N29.</p> <p>Pour les casques mentionnés dans la liste N°29 n'étant pas équipés d'origine des ancrages de sangles, seul le constructeur est habilité à les équiper.</p> |
|---------|--|

| | |
|---|--|
| SIEGES | <p>Pour les catégories T, CT, GT, GTS et Groupe 5 à compter de la période I, l'utilisation d'un siège homologué FIA en cours de validité est obligatoire.</p> <p>En dérogation à l'Annexe K, les voitures des Groupes T et GT antérieures à cette période sont également autorisées à monter des sièges homologués FIA en cours de validité.</p> <p>Le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. Celui-ci sera soumis à l'approbation des Commissaires Techniques.</p> |
| HANS | L'utilisation du Système Hans est obligatoire pour toutes les voitures à compter de la période I sauf pour les Formules Ford de la période I et antérieures. |
| HARNAIS | sangles: FIA 8854/98 sangles : FIA 8853/98 |
| CAGOULE | Recommandée. |
| SOUS VETEMENTS RECOUVRANT ENTIEREMENT BRAS ET JAMBES | Recommandés. |
| COMBINAISON HOMOLOGUEE | Norme FIA 1986. Standard 8856-2000. |
| CHAUSSURES | Les chaussures en matière synthétique ou en caoutchouc sont interdites. |
| CHAUSSETTES | Les chaussettes en matière synthétique ou acrylique sont interdites. |
| GANTS | Ininflammables obligatoires. |

ARTICLE 5 – PUBLICITE ET IDENTIFICATION

PUBLICITÉ

Voir Art. 5 Règlement Particulier Rallye National des 10 000 virages.

NUMÉROS D'IDENTIFICATION

Idem Art. 5.2 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Voir Art. 6.1 Règlement Particulier Rallye National des 10 000 virages.

PROGRAMME

Voir Règlement Particulier Rallye National des 10 000 virages.





PERMANENCE DU RALLYE

Idem Art. 2.10 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

6.2 RECONNAISSANCES

Idem Art. 8 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

6.2.6 LES RECONNAISSANCES AURONT LIEU : voir Annexe 2.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

DÉPART

Les concurrents du Rallye des 10 000 virages VHC prendront le départ, pour la première étape, 5 minutes après la dernière voiture du Rallye National des 10 000 virages, le jeudi 12 mai à la sortie du Regroupement - Citadelle de Calvi. Les concurrents passeront sur le Podium pendant le déroulement du secteur de liaison. L'ordre de départ sera celui des numéros de course et toutes les minutes.

Pour la 2^{ème} et 3^{ème} étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement établi à la fin de l'étape précédente, 5 minutes après la dernière voiture du Rallye National des 10000 virages.

CONTROLES DE PASSAGE (CP), CONTROLES HORAIRES (CH), MISE HORS COURSE

Conforme au Règlement Standard FFSA.

CONTROLES DE REGROUPEMENT

Conforme au Règlement Standard FFSA.

SYSTÈME DE DÉPART DES ÉPREUVES SPÉCIALES

Idem Art. 11.3 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

POINTAGE EN AVANCE À LA FIN D'UNE ÉTAPE

Le pointage en avance est autorisé aux CH 2C, CH 8C et CH 14A.

IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Idem Art. 11.5 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

PARC FERMÉ

Conforme au Règlement standard FFSA.

ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué dans le Rallye Guide et sur les Carnets de Bord.

Au moment du passage de la voiture balai, les concurrents doivent préciser à cette voiture s'ils ont besoin d'un véhicule de remorquage.

Toute infraction sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.





DEPANNAGE

Le remorquage, dépannage, enlèvement d'une voiture dans une ES ne seront autorisés qu'après le passage de la voiture balai et à la discrétion du directeur de Course.

IMPORTANT : En cas de dépannage dans une épreuve spéciale ou sur le parcours de liaison, les frais resteront à la charge exclusive du concurrent, même si un prestataire de l'organisation effectue celui-ci.

7.5.4 RÉINTEGRATION DU CONCURRENT DANS LE RALLYE

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

FIN DU RALLYE / PARC FERMÉ FINAL

La fin du rallye est au CH 14C.

Après leur passage sur le podium, les voitures des concurrents devront être immédiatement conduites au parc fermé final, à l'exception de celles convoquées aux vérifications techniques qui devront d'abord se rendre à ces vérifications. Une contremarque sera remise à chaque concurrent à l'entrée du Parc Fermé.

SORTIE DES VOITURES DU PARC FERMÉ FINAL

Les voitures ne pourront ressortir du Parc Fermé que lorsqu'il aura été déclaré «ouvert» après publication du classement final, et sur présentation de la contremarque remise à l'entrée.

Une heure après la publication du classement final, le Parc Fermé sera réouvert au public et l'organisateur ne sera plus responsable des voitures.

INFRACTIONS DE CIRCULATION

Conforme au Règlement Standard FFSA.

La pénalité est appliquée suivant la réglementation, celle-ci n'exclue pas les procès verbaux





dressés par les autorités compétentes.

Des pénalités additionnelles pourront être appliquées par les Commissaires Sportifs si l'infraction est jugée trop importante.

ARTICLE 8 - VERIFICATIONS FINALES/RECLAMATIONS/APPEL

VERIFICATIONS FINALES

Idem Art. 14.1 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

DROITS DE RÉCLAMATION

Idem Art. 14.2 Règlement Particulier Tour de Corse - E. Leclerc.

DROITS D'APPEL

Montant du droit d'appel national (FFSA) : 3 300 €

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA 2011.

ARTICLE 10- PRIX

La remise des prix se déroulera le samedi 14 mai 2011 sur le podium d'arrivée – Port de commerce d'Ajaccio à partir de 23h30.

Il n'y aura pas de dotation en prix.

Une coupe récompensera les 3 premiers équipages du classement dans chaque catégorie.

CATÉGORIE 1 ET 1S CONFONDUES

- 1er Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse.
- 2e Coupe du Conseil Général de la Haute Corse.
- 3e Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud.

CATÉGORIE 2 ET 2S CONFONDUES

- 1er Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse.
- 2e Coupe du Conseil Général de la Haute Corse.
- 3e Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud.

CATÉGORIE 3 ET 3S CONFONDUES

- 1er Coupe de la Collectivité Territoriale de Corse.
- 2e Coupe du Conseil Général de la Haute Corse.
- 3e Coupe du Conseil Général de la Corse du Sud.

Tous les équipages classés recevront un trophée souvenir.

Partenaires Institutionnels



Partenaires Titres



Partenaires Officiels



Transporteurs Officiels

